

Réserve Naturelle BAIE DE SAINT-BRIEUC



Rapport d'activités

2020

sommaire

Missions principales

Management et soutien

Comité consultatif du 06/02/2020	5
Convention de délégation de gestion	6
Représentation de la RN dans les instances	11
Programme 2020	17
	18

Surveillance du territoire et police de l'environnement

Bilan de la surveillance	21
Suivis des déconfinements	22
Missions de police conjointe	25
Gestion des demandes de manifestations sportives et culturelles	26
	28

Intervention sur le patrimoine

Lutte contre une espèce envahissante exotique : le Sénéçon du cap	29
Travaux de curage (grèves de Langueux)	30
Lutte contre une espèce envahissante exotique : le baccaris	30
Maintenance des aménagements	31
Collecte des macrodéchets sur le littoral	32
	32

Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel

Suivis naturalistes 2020	33
Publications	34
Lectures de bagues	35
Évaluation de la fonction de nourricerie pour l'ichtyofaune	35
Contamination microplastique du sédiment	36
Mise à disposition des données et des résultats	37
Application pour évaluer les ressources littorales	38
	40

Missions complémentaires

Sensibilisation du public, éducation à l'environnement

Les ambassadeurs de la baie	41
La Réserve naturelle dans la presse	42
Brochure de présentation	43
Sensibilisation du public	44
Festival Natur'Armor et fête de la science	45
	45

Management & soutien

Trois instances réglementaires concourent à la définition des orientations et à l'organisation de la gestion du site : le **Comité consultatif**, le **Conseil scientifique** et le **Comité de co-gestion**.

Le **Comité consultatif** est un Comité de concertation de l'ensemble des acteurs en lien direct ou indirect avec la Réserve naturelle. Les élus, administrations, associations et les usagers y sont par exemple représentés. La composition est définie par l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2017. Il se réunit obligatoirement au moins une fois par an.

En application des dispositions de l'article R332-18 du code de l'environnement, le **Conseil scientifique** de la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc a été désigné par arrêté préfectoral du 3 avril 2017. Le Conseil scientifique assure un rôle de Conseil et d'expertise auprès des gestionnaires de la Réserve na-

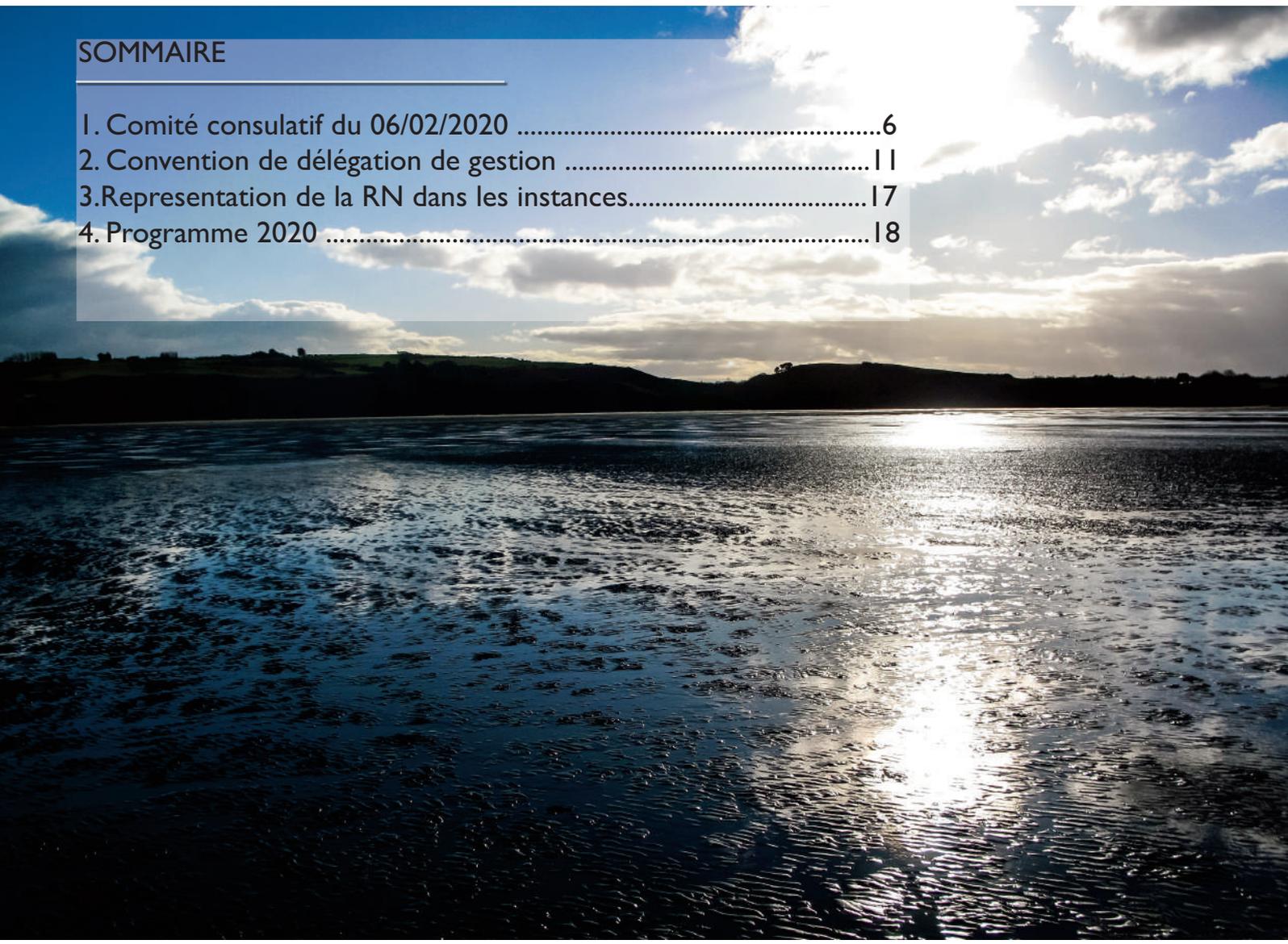
turelle et du Comité consultatif. Le Conseil scientifique a notamment vocation à être saisi sur les questions relatives à la mise en œuvre des actions du plan de gestion et dans l'élaboration et la validation des programmes d'études et de recherche. Il se réunit 2 fois par an.

Le **Comité de co-gestion** réunit les représentants des 2 gestionnaires de la Réserve naturelle : Saint-Brieuc Agglomération et Vivarmor Nature. Il coordonne les actions des 2 gestionnaires. Il se réunit plusieurs fois par an.

Les modalités de délégation de gestion de la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc confié aux 2 gestionnaires sont définies par une convention renouvelée en 2020 entre l'Etat, Saint-Brieuc Armor Agglomération et Vivarmor Nature (en cours de renouvellement).

SOMMAIRE

1. Comité consultatif du 06/02/2020	6
2. Convention de délégation de gestion	11
3. Représentation de la RN dans les instances.....	17
4. Programme 2020	18





Référence plan de gestion

MS.10 Organiser et animer les instances de gouvernances de la réserve naturelle : comités consultatifs, conseil scientifique, comité de co-gestion.

Comité consultatif

du 6 février 2020

Mme OBARA accueille les membres du comité consultatif et les remercie pour leur présence. Elle demande aux participants s'ils ont des observations à apporter au compte rendu du dernier comité consultatif. En l'absence d'observation, le compte rendu du comité consultatif du 31 janvier 2019 est adopté.

1. Présentation du rapport d'activités 2019

M. PONSERO précise que le plan de gestion 2019-2028 a été validé par 3 avis favorables successifs : le conseil scientifique, le comité consultatif puis le conseil scientifique régional du patrimoine naturel. Le plan de gestion est donc adopté pour la période 2019-2028. Il présente ensuite le rapport d'activités 2019 et détaille les différentes actions :

• Missions de surveillance et de police :

L'année 2019 a été marquée par une baisse du nombre d'infraction, mais une hausse du taux de procédures : à la demande du procureur, les avertissements sont plus nombreux. L'infraction la plus souvent constatée reste les chiens non tenus en laisse (68 % des infractions). La majorité des infractions (70%) sont constatées dans l'anse de Morieux.

• Gestion des demandes d'organisation de manifestations sportives et culturelles :

En 2019, 31 demandes de manifestations ont été déposées, 30 ont reçu un avis favorable et ont regroupé entre 4 000 et 5 000 participants. L'équipe de la réserve consacre une partie non négligeable de son temps au travail de rencontre avec les organisateurs afin de maintenir l'équilibre qui a été trouvé entre fréquentation et limitation des impacts.

• Interventions sur le patrimoine naturel :

Les travaux d'arrachage du Sénéçon du Cap (espèce exotique envahissante implantée sur les dunes de Bon Abri) se sont poursuivis en 2019 avec le Conseil département. Le conseil scienti-

fique de la réserve a proposé la poursuite de cette action au moins sur 5 ans et la réalisation d'un bilan à terme.

Des travaux d'adaptation de l'observatoire d'Hillion géré par SBAA ont été réalisés pour prendre en compte les remarques des utilisateurs (réhausse du sol, pose d'une rembarde...). Cet observatoire est un des plus gros points d'accueil du public sur la réserve.

A Yffiniac, l'équipe a été associée au projet d'aménagement d'un terrain communal en bordure de la réserve, pour mettre en place un promontoire/belvédère. Un chantier de bénévoles a été organisé à cette occasion.

• Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel :

La réserve procède à des suivis réguliers sur 25 thèmes différents qui ne sont pas présentés en détail aujourd'hui.

En 2019, 15 stagiaires ont été encadrées par l'équipe, pour des niveaux allant de la 3ème au Master 2. L'équipe de la réserve a de plus été renforcée en 2019 en raison de l'implication d'Anthony Sturbois sur le programme de recherche Restroph. Aussi Gaëtan Cormy a été recruté après la fin de son Master 2 pour lequel il avait effectué un très bon stage à la réserve. Il vient donc soutenir les missions de suivi scientifique qu'Anthony n'a plus le temps de réaliser.

M. PONSERO présente les modalités de diffusion de la connaissance auprès du grand public. En 2018, 5 rapports thématiques avaient été publiés pour faire la synthèse des connaissances acquises par la réserve depuis sa création. Plus récemment, les données de comptage des oiseaux ont également été mises en ligne sur le site internet de la réserve, afin notamment de per-



mettre aux bénévoles qui participent à ces comptages d'accéder au bilan. Un nouvel outil a également été mis en ligne sur le site afin de savoir où sont observables les oiseaux en ce moment. Un inventaire général de toutes les espèces recensées sur la réserve est également disponible.

Par ailleurs, les données acquises par la réserve sont mises en commun au niveau régional et national, avec notamment l'observatoire national du patrimoine littoral piloté par RNF (Réserves naturelles de France) et l'OFB. Cet observatoire a été créé en 2000 et regroupe 90 sites de suivis. La réserve de la Baie de Saint-Brieuc est actuellement animateur de cet observatoire national. En décembre 2019, les membres de l'observatoire se sont réunis à Pléneuf-Val-André.

Question : Faites-vous le constat de la baisse de la biodiversité dans la Baie ?

M. PONSERO répond que la réponse dépend de quel compartiment l'on parle. Par exemple pour les oiseaux, avec l'analyse des données anciennes, on constate plutôt un maintien des populations, avec des modulations selon les espèces (augmentation pour les limicoles, baisse pour les anatidés). On peut considérer que ce maintien est un des effets de l'implantation de la réserve mais plus globalement des investissements réalisés au niveau national et international pour ces espèces. En revanche pour les passereaux, on constate une réelle baisse des populations. M. STURBOIS ajoute qu'au niveau national des analyses ont permis de mesurer un effet positif des réserves naturelles nationales pour la biodiversité par rapport à des espaces non protégés. M. LE MAO indique en complément que la baisse de population des anatidés s'explique notamment par la diminution des algues vertes en stock hivernal.

M. PONSERO poursuit en présentant l'étude confiée au GEOCA pour réaliser un diagnostic de l'avifaune sur les dunes de Bon Abri. L'étude est réalisée à la demande du conseil départemental, avec un cofinancement de SBAA au titre de la réserve. Les premiers résultats ont été transmis : sur un tout petit site (4ha en ENS, 7ha au total), on relève une mosaïque d'habitats très riches, propices à une très grande diversité d'espèces nicheuses, d'intérêt local à national. Le rapport final de l'étude présente également des recommandations pour la gestion du site, afin d'en préserver sa quiétude.

• **Sensibilisation du public et communication :**

Parmi les événements organisés ou ayant mobilisé la réserve, M. PONSERO présente la nouveauté

2019 : pour la première fois s'est tenue à Langueux et Hillion en 2019, la fête des oiseaux migrateurs. Cet événement organisé à l'initiative de Vivarmor avec l'implication de la réserve, a réuni plus de 550 participants. Elle pourrait donc être reconduite l'année prochaine.

Dans la poursuite des années précédentes, la réserve s'est mobilisée pour l'accueil des scolaires, à leur demande.

Au total, c'est environ 1 600 personnes qui ont été sensibilisées lors de ces différentes rencontres, événements ou accueil des scolaires.

2019 est également l'année de publication du 100ème numéro de « La lettre », bi-mensuel d'information de la réserve démarré en 2002.

M. COSSON remarque qu'il y avait auparavant une présence de l'équipe de la réserve lors des gros événements autorisés, comme le trail de la Traversée de la baie. Pourquoi cela n'est-il plus le cas ?

M. JAMET répond qu'en effet, la réserve a tenu des stands lors de tels événements pour sensibiliser les participants. L'impact de cette présence qui est d'ailleurs difficile à organiser, a été jugé très limité car les coureurs n'ont pas le temps de venir sur le stand (en référence notamment à un stand commun RNN/Natura 2000 tenu sur la course « La Vaillante »). Le départ et l'arrivée d'une course ne sont pas des moments propices pour partager réellement avec les coureurs. En revanche, un message d'alerte est transmis aux organisateurs avant chaque course sur la sensibilité des milieux traversés ou limitrophes.

M. COSSON demande s'il ne serait pas possible de réitérer cette démarche, l'organisation du stand sur La Vaillante n'ayant effectivement pas été faite pour donner envie d'y passer.

M. DESLISLE poursuit en indiquant qu'une nouvelle manière de travailler avec les organisateurs afin d'assurer une réelle sensibilisation des pratiquants en amont et en dehors de l'organisation d'un stand. C'est par exemple le cas avec les organisateurs de la course « Raid Dingue ». Le retour d'expérience pourra être rapporté au prochain comité consultatif.

M. GUIHO interroge M. PONSERO sur les actions de sensibilisation menées par la réserve à destination des professionnels et des collectivités.

M. PONSERO répond que la réserve fait partie de plusieurs instances locales en lien avec ce public (commission départementale de la nature, des paysages et des sites, conseil scientifique du projet éolien en mer...), mais nous sommes assez peu

sollicités par ce type de partenaires. Mme HURSON explique qu'il existe au sein de SBAA un groupe de correspondants DD, que nous pensons refondre. Après les municipales, de nouveaux élus vont arriver, il faudra envisager de re-faire connaître la réserve, ses enjeux et ses actions.

2. Présentation du programme d'action et du budget prévisionnel 2020

M. PONSERO précise les principaux axes du programme d'actions 2020, hors routine :

- l'étude des micro-plastiques dans les sédiments
- le programme de recherche Restroph (cf point suivant)
- l'analyse des enjeux de conservation dans la baie, hors RNN
- la mise à jour du cahier des charges « organisation d'une manifestations » et mise à jour du protocole de surveillance et de police
- mise en place des « RDV de la baie » pendant l'été (saisonniers/bénévoles qui vont à la rencontre des usagers).

Concernant l'étude des micro-plastiques, M. IZRI souhaite savoir s'il a été envisagé d'analyser la présence de ces déchets dans l'eau, en plus des sédiments.

M. PONSERO répond qu'il n'est pas évident de procéder à ces analyses car la matière dans la masse d'eau bouge beaucoup. Il n'est donc pas prévu de prélèvements dans l'eau. L'idée de l'étude est bien d'identifier des zones de concentration, ce qui explique que l'analyse de fasse dans les sédiments. L'étude est menée en lien avec le CEDRE qui assure la mise en œuvre du protocole national. L'étude est pour l'instant dans la phase du diagnostic.

Le budget est présenté au vote et adopté à l'unanimité.

3. Point sur les programmes de recherche en cours ou à venir sur la réserve

Trois programmes universitaires se déroulent ou vont se dérouler sur le territoire de la réserve de la baie de Saint-Brieuc. Leurs objets de recherche et état d'avancement sont présentés par Anthony STRUBOIS et Anne-Lise JAILLAIS :

- Anthony STURBOIS, chargé de mission scientifique de la réserve, a démarré en 2019 une thèse dans le cadre d'un programme de recherche IFREMER-UBO intitulé « Restrop » consacré au développement de la connaissance

sur les réseaux trophiques du fond de la baie de Saint-Brieuc. L'année 2019 a été consacrée au travail de terrain avec des échantillonnages sur la faune benthique et sur les poissons. L'objectif est de déterminer le devenir de la matière organique dans la baie. En 2020, les premières données seront valorisées et l'analyse des données poissons sera réalisée en laboratoire (analyse des régimes alimentaires pour établir les chaînes trophiques). Les premiers résultats concernent les différences observées dans le benthos selon les zones. Ce qu'il n'est pas encore possible de dire, c'est si cette différenciation est le fait de cycles de population ou de pressions anthropiques.

L'objectif final du programme est de réorienter la gestion et si nécessaire la réglementation de la réserve, sur la base de la compréhension des réseaux trophiques et des interactions possibles avec les activités humaines. Cette dernière phase, qui sera développée après 2021 devra se faire avec les acteurs locaux, en leur permettant de s'approprier les résultats afin de participer à la prise de décision sur l'avenir du site.

- Marion FLOREZ, doctorante à l'université Rennes 2, réalise depuis 2018 sa thèse sur le thème « Les conflits d'usage sur le littoral breton : valorisation des dynamiques conflictuelles sur quatre vas d'étude ». La réserve de la baie de Saint-Brieuc est un des terrains de recherche. La méthodologie de travail consiste à mener une série d'entretiens avec des acteurs du territoire, puis à organiser 2 ateliers participatifs avec un panel d'acteur de proximité : un atelier de diagnostic territorial et social (les usages, les conflits), puis un atelier de co-construction de solutions. Les entretiens seront tous réalisés d'ici fin février. Les ateliers sont prévus sur la période de mars-avril (Note : en raison de la situation, le 1er atelier a été reporté au 17 septembre 2020). Ce travail universitaire devrait donc permettre de compléter l'analyse des conflits qui peuvent opposer gestionnaires-services de l'État et usagers, et initier des pistes de solutions nouvelles pour améliorer ces relations.

- Agathe ROBERT, doctorante en géographie à l'université Savoie-Mont-Blanc, vient de démarrer une thèse sur « l'acceptation sociale des espaces protégés en contexte littoral et montagnard : regards croisés sur les réserves naturelles de Bretagne et de Haute-Savoie ». La réserve de la baie de Saint-Brieuc a été identifiée



comme un des terrains bretons, les autres ne sont pas encore tous stabilisés. La thèse a démarré fin 2019, la phase de terrain (entretiens également) sera donc plus tardive (2020, voire 2021). Ce travail apportera des éléments de compréhension plus spécifiques sur la caractérisation d'un espace en tant que « réserve naturelle », avec une prise en compte des capacités, des compétences et des limites du gestionnaire pour améliorer cette acceptation sociale.

M. IZRI signale que la ville de Saint-Brieuc a participé à un programme de recherche avec l'université de La Rochelle, intitulé « Inegalitto ». Ce programme a également conduit à la réalisation d'entretiens avec les acteurs et usagers et a conclu notamment à une inégalité d'accès à la prise de décision dans la baie de Saint-Brieuc. Il y a donc une attente réelle des habitants et usagers à « avoir droit au chapitre ». (Note : lien vers la présentation du projet :

<https://lienss.univ-larochelle.fr/INEGALITTO>)

4. Questions diverses :

• Signature de la convention de co-gestion 2020-2025

La gestion de la réserve naturelle est confiée par le Préfet à un ou plusieurs gestionnaires (collectivité, association) pour une durée de 5 ans. Vivarmor Nature et SBAA sont co-gestionnaires de la réserve depuis sa création. La convention actuelle porte sur la période 2014-2019. Sur avis du comité consultatif, la convention peut être renouvelée pour 5 ans. Lors du précédent comité, il avait été demandé aux membres d'émettre un avis sur la prolongation de cette délégation de gestion, sur la base du bilan d'activité des 5 dernières années. Suite à l'avis favorable émis par le comité consultatif, la convention va être signée cette année par les différentes parties, pour la période 2020-2025.

• Situation du camping de Bon Abri

M. LE MAO interroge Mme OBARA sur la situation actuelle du camping de Bon Abri.

Mme OBARA indique que c'est un dossier sur lequel les services de l'État sont fortement impliqués, avec une complexité liée à l'imbrication d'un volet judiciaire et d'un volet social. Une première réunion d'échange a réuni la commune d'Hillion, le conseil départemental et les services de l'État. Actuellement une affaire judiciaire est en cours, avec la sollicitation par une des parties en présence pour une reprise du camping par un nouveau gérant. L'État s'est opposé à cette possibilité, mais

cette position est contestée. En parallèle la question des personnes qui résident actuellement sur ce camping préoccupe également les services de l'État. Certaines personnes y résident de manière permanente et il est nécessaire d'établir un diagnostic social pour savoir si c'est pas choix ou par défaut, afin d'établir s'il est nécessaire de les accompagner vers une nouvelle solution de logement.

M. COSSON confirme que c'est un dossier très compliqué avec une dimension sociale préoccupante.

• Mobilisation des riverains de la Grandville

M. COSSON indique qu'un collectif d'habitants s'est organisé à Hillion, autour du secteur de la Grandville. Ce collectif intitulé « Vivre à la Grandville » (association) conteste le durcissement des règles encadrant la pratique de certaines activités. M. COSSON souhaite alerter sur la difficulté que pourrait poser l'ouverture d'un débat sur l'extension de la réserve dans ce contexte. Sur la commune d'Hillion, la plage de Lermot qui est incluse dans le périmètre actuelle, est la seule plage de baignade. Il s'interroge sur la possibilité de trouver un arrangement pour le maintien d'un certain nombre de pratiques liées à ce site de baignade.

M. PONSERO indique que l'association a été rencontrée par les gestionnaires de la réserve à l'occasion de leur recours sur l'arrêté inter-préfectoral réglementant les activités dans la réserve modifié le 11 septembre 2018. Depuis le recours a été abandonné / classé sans suite ? En revanche, la création de l'association n'est pas directement liée à la contestation de la réglementation de la réserve, elle s'est créée autour du comité de quartier et des problématiques globales du cadre de vie. L'éventualité d'un projet d'extension pourrait être l'occasion de revoir les modalités de concertation avec cette association, mais avec les riverains de manière plus globale, avec notamment une participation au comité consultatif.

M. OBARA précise qu'avant d'ouvrir les débats sur l'extension de la réserve, il faut pouvoir apporter des réponses aux questions qui se posent dès aujourd'hui.

M. MANGAN ajoute que les services de l'État ont pris connaissance de l'existence de cette association lors du dépôt du recours sur l'arrêté et qu'elle est donc maintenant clairement identifiée comme un des acteurs en lien avec les enjeux de la réserve.

Mme GRYT'TEN souligne que dans le cadre de la thèse de Marion FLOREZ, ce sujet devrait pouvoir être abordé, dans la perspective de dévelop-

Management et Soutien

per des solutions pour sortir du conflit qui les oppose aujourd'hui à la réserve.

M. JAMET précise que c'est la pratique du kite-surf et du kayak pour lesquelles les relations sont les plus tendues.

Mme OBARA souhaite de soit développée davantage de transparence autour des décisions prises pour la gestion de la réserve. Sans parti pris, il est important de rappeler qu'une réserve naturelle bouscule le quotidien des personnes qui résident, travaillent et pratiquent des activités directement sur le site ou en proximité. Sans même évoquer un éventuel projet d'extension, il est probable que les acteurs qui gravitent autour de la réserve ne soient pas tous au courant des enjeux du classement de la réserve, ni même de l'ensemble des autres projets déjà engagés sur la baie de Saint-Brieuc et qui ont également un impact sur le patrimoine naturel. D'autres modalités de dialogue doivent être trouvées avec ces acteurs, en dehors du comité consultatif. Il y a la cible des maires, ceux vers qui les habitants se retournent pour exprimer leur mécontentement : des rencontres pourraient être organisées après les municipales avec

les nouveaux élus. Et il y a également la cible des habitants eux-mêmes pour qui des réunions d'information pourraient être envisagées.

M. BRUNEL confirme qu'en tant qu'usagers, les randonneurs équestres ne sont pas toujours bien au courant de la réglementation qui s'applique selon les zones, en particulier avec une dynamique d'accrétion qui génère une avancée de la dune et des pré-salés et modifie ainsi la topographie des lieux.

M. PONSERO conclut en indiquant que la réserve s'implique depuis toujours sur la meilleure manière de communiquer et de travailler avec les usagers autour du bien commun que représente cet espace protégé. Il propose que soient re-diffusées dans les mois à venir les fiches pratiques par usage qui ont été rédigées afin de communiquer sur la réglementation de la réserve.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme OBARA remercie les membres de la réserve naturelle pour leur présentation et les membres du comité consultatif pour leur participation à cette réunion.



Convention de gestion

Management et
Soutien

Convention Fixant les Modalités de Délégation de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Saint-Brieuc.

VU :

- Vu les articles L.332-1 et suivants et R.332-1 et suivants du code de l'environnement relatifs aux réserves naturelles,
- Vu le décret ministériel n°98-324 du 28 avril 1998 portant création de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc,
- Vu l'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor du 27 juillet 2017 portant renouvellement de l'agrément au titre de la protection de l'environnement pour des actions à mener sur le territoire du département des Côtes-d'Armor à VivArmor Nature,
- Vu l'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor du 23 octobre 2017 portant habilitation à prendre part au débat sur l'environnement au sein des instances consultatives au niveau départemental à VivArmor Nature,
- Vu l'avis du comité consultatif de la réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc en date du 31 janvier 2019,
- Vu l'avis du conseil scientifique de la réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc en date du 10 décembre 2018.

ENTRE

L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor
1, place du Général de Gaulle BP 2370 – 22 023 SAINT-BRIEUC Cedex1.

Ci-après désigné «le Préfet»,
D'une part,

ET

Saint-Brieuc Armor Agglomération, représentée par
5, rue du 71ème Régiment d'Infanterie - CS 5440322 044 SAINT-BRIEUC Cedex 2

et
L'association Vivarmor Nature, association régie par la loi du 1er juillet 1901 représentée par son Président, Monsieur Hervé GUYOT,
10, boulevard Sévigné 22 000 SAINT-BRIEUC
ci-après désignés « les co-gestionnaires »,
D'autre part,

Préambule

Il est entendu que le terme « réserve naturelle » utilisé dans le texte de la convention signifie, sauf mention contraire, « la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc ».

Le terme DREAL Bretagne signifie Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne.

Article 1 :

objet DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objectif de confier, la gestion de la réserve naturelle nationale naturelle de la baie de Saint-Brieuc, créée par décret ministériel n°98-324 du 28 avril 1998, à Saint-Brieuc Armor Agglomération et à l'association Vivarmor Nature, qui sont désignés co-gestionnaires, et d'en préciser les modalités conformément aux dispositions de l'article 4 du décret ministériel précité.



Référence
plan de gestion

AD.7 Administration générale et
financière

Management et Soutien

Les deux co-gestionnaires, tels que désignés dans la convention de gestion, sont regroupés au sein d'un « conseil local de gestion » composé de Madame la Présidente de Saint-Brieuc Armor Agglomération ou son représentant, de Monsieur le président et de l'Association Vivarmor Nature ou de son représentant. Le conseil local de gestion est responsable de la mise en œuvre du plan de gestion et des éventuelles décisions du comité consultatif, autorité sous laquelle il se place. Il est responsable du respect du décret de création et s'engage, sur la durée de la convention, à mettre en œuvre les principes et actions qui en découlent, dans le cadre du plan de gestion.

Article 2 : NATURE DES MISSIONS RELEVANT DES GESTIONNAIRES

En application des dispositions de l'article R.332-20 du code de l'environnement, les co-gestionnaires assurent, sous le contrôle du préfet des Côtes-d'Armor, conformément aux dispositions de la décision de classement, dans le respect des autres réglementations en vigueur et, compte tenu des avis du comité consultatif, la conservation et le cas échéant la restauration du patrimoine naturel de la réserve naturelle.

Ils mettent en œuvre le plan de gestion, élaboré conformément au « Guide méthodologique » retenu par le ministère chargé de la protection de la nature et soumis, pour avis, au comité consultatif et au conseil scientifique de la réserve naturelle. Ce plan de gestion, est arrêté pour une durée de dix (10) ans et, est approuvé conformément aux dispositions de l'article R. 332-22 du code de l'environnement.

2.1 Missions prioritaires

Dans le cadre du plan de gestion arrêté, les co-gestionnaires développent des actions dans les six (06) domaines d'activité prioritaires suivants :

- Surveillance du territoire et police de l'environnement : les co-gestionnaires mobilisent les moyens nécessaires à la surveillance générale de la réserve naturelle. Cette mission nécessite une organisation, une mise en commun régulière d'informations avec tous les organismes impliqués dans ce domaine et la coordination permanente des différentes interventions. Saint-Brieuc Armor Aggloméra-

tion, pilote, coordonne les contrôles sur le territoire de la réserve naturelle en fonction des enjeux identifiés dans le plan de gestion, en lien avec les autres services concernés, notamment l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Saint-Brieuc Armor Agglomération établit chaque année, en concertation avec l'Association Vivarmor Nature, un planning de surveillance de la réserve et transmet les orientations du plan de surveillance à la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor (DDTM 22) qui l'intègre dans le plan départemental inter-services des contrôles ;

- Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel : L'Association Vivarmor Nature, pilote, coordonne le réseau des suivis naturalistes sur le territoire de la réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc. Le suivi et l'acquisition des connaissances scientifiques sont assurés en lien avec son réseau d'experts. Le personnel de la réserve naturelle peut être amené à assurer ou à participer à certains suivis menés en dehors du périmètre de la réserve naturelle ;

- Interventions sur le patrimoine naturel : Saint-Brieuc Armor Agglomération, pilote, assure avec l'Association Vivarmor Nature (dans le cadre du plan de gestion), la conduite des actions courantes d'entretien et de gestion des milieux naturels sur le territoire de la réserve naturelle. Le personnel de la réserve naturelle peut être amené à assurer ou à participer à certaines interventions menées en dehors du périmètre de celle-ci ;

- Prestations de conseil, études et ingénierie : Saint-Brieuc Armor Agglomération, pilote, et l'association Vivarmor Nature élaborent ensemble le plan de gestion de la réserve naturelle en cohérence avec le document d'objectif Natura 2000 de la baie de Saint-Brieuc. À ce titre, ils travaillent ensemble à l'évaluation, au renouvellement du plan de gestion de la réserve naturelle et à la définition des actions à conduire ;

- Création et entretien d'infrastructures d'accueil : Saint-Brieuc Armor Agglomération, assure la création et la maintenance des infrastructures d'accueil et d'information concourant à la protection des milieux naturels de la réserve naturelle ;

- Management et soutien : Saint-Brieuc Armor Agglomération et l'association Vivarmor Nature conservent, chacun en ce qui le concerne l'autorité hiérarchique sur leurs agents. Le management externe (autorité fonc-



tionnelle) est conduit conjointement par les gestionnaires.

2.2 Missions complémentaires

Les co-gestionnaires peuvent également développer des missions complémentaires dans les domaines d'activité suivants, inscrits au plan de gestion de la Réserve naturelle :

- Participation aux programmes ou au développement de programmes de recherche ;
- Actions menées en dehors de la réserve, en lien avec celle-ci ;
- Production de supports de communication, pédagogie et de sensibilisation des publics ;
- Prestations d'accueil et d'animation.

Les missions sont détaillées en annexe 1.

Article 3 : SIEGE ADMINISTRATIF DE LA RESERVE NATURELLE

Le siège administratif de la réserve naturelle nationale est fixé à la Maison de la Baie - Site de l'Ettoile 22 120 HILLION.

Article 4 : MODALITES FINANCIERES Thierry doit interroger le comptable de l'AAMP

4 – 1 Ressources des gestionnaires

Pour la réalisation d'actions dans les domaines prioritaires, définis à l'article 2, des moyens financiers sont mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre de la dotation courante optimale ou « dotation cible » de la réserve naturelle, telle qu'elle ressort de l'application du référentiel méthodologique national, établie par le ministère chargé de la protection de la nature. Cette dotation est programmée sur des crédits de l'Etat (ministère chargé de la protection de la nature) en fonctionnement. Son montant est arrêté chaque année, et réparti entre les co-gestionnaires au regard du budget préparé dans les conditions fixées au paragraphe 4-2 ci-dessous.

Des subventions exceptionnelles complémentaires peuvent être mobilisées pour des programmes d'investissement.

Les gestionnaires tiennent une comptabilité spécifique de la gestion de la réserve naturelle. Ils recherchent, en tant que de besoin, des financements complémentaires (subventions de collectivités territoriales, fondations, mécénat, etc...)

notamment pour développer des actions dans des domaines d'activité secondaires visés à l'article 2.

4 – 2 Elaboration du budget et suivi budgétaire et financier de la gestion

Après une phase de « dialogue de gestion » menée en juin entre la DREAL Bretagne et les co-gestionnaires, ces derniers transmettent au préfet des Côtes-d'Armor, au plus tard le 30 novembre précédant l'exercice budgétaire au titre duquel ils sollicitent une subvention, les documents suivants :

- un budget prévisionnel global pour l'année suivante, déclinant le coût de chaque mission ou tranches annuelles de missions et incluant le montant de la subvention demandée au ministère chargé de la protection de la nature en tenant compte de la dotation courante « optimale » définie par l'Etat pour la réserve naturelle ;
- une description des objectifs et des actions (ou tranches annuelles d'actions) entrant dans le cadre de la présente convention pour l'année suivante, présentée par domaine d'activité, et qui s'inscrivent dans le montant global de subvention (au moins une fiche par domaine d'activité prioritaire défini à l'article 1, en cohérence avec le programme du plan de gestion);

Ces documents sont soumis, pour avis, au comité consultatif de la réserve naturelle.

Pour chaque tranche annuelle de la convention, la DREAL Bretagne examine et instruit cet ensemble de pièces. À l'issue de l'instruction, elle notifie chaque année le montant de la subvention pour l'exercice budgétaire. Des conventions annuelles attributives de subventions seront signées entre le gestionnaire et l'État pour fixer l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des financements et les modalités de leur versement.

Au plus tard le 30 juin suivant l'exercice budgétaire au titre duquel la subvention a été accordée, les co-gestionnaires transmettent au préfet des Côtes-d'Armor un compte de résultat et un compte de bilan (actif et passif) et leurs annexes, ainsi qu'un compte rendu financier détaillé d'utilisation des crédits (charges et produits) pour chacun des projets ou actions spécifiques et distinguant l'utilisation faite de la subvention de l'État des autres sources éventuelles de financement.

Le cas échéant, l'ensemble des documents budgétaires prennent en compte les apports en nature et le bénévolat dont bénéficient les co-gestionnaires.

Management et Soutien

Article 5 : ANIMATION DES INSTANCES REGLEMENTAIRES

Le secrétariat du comité consultatif de la réserve naturelle (convocations, comptes rendus de séances notamment), est assuré par la Préfecture des Côtes-d'Armor. Les co-gestionnaires contribuent à cette tâche en produisant tous les documents administratifs et financiers utiles au bon fonctionnement de cette instance. Ils peuvent également faire toutes propositions sur l'ordre du jour des réunions, sous réserve de transmettre au préfet des Côtes-d'Armor et au préfet maritime de l'Atlantique ses propositions dans un délai d'un mois avant la date de réunion.

Les co-gestionnaires assurent l'animation du conseil scientifique de la réserve naturelle (organisation des séances de travail, secrétariat, comptes rendus), en respectant le règlement intérieur établi lors de sa création.

Un conseil local de gestion, réunissant les deux co-gestionnaires, peut être installé (voir article 1 de la présente convention).

Article 6 : RECRUTEMENT ET FORMATION DU PERSONNEL

Les co-gestionnaires sont chargés du recrutement du personnel de la réserve naturelle après avis de la DREAL Bretagne, qui est membre du jury de recrutement du personnel.

Conformément au référentiel méthodologique (rappelé à l'article 4-1 de la présente convention), les co-gestionnaires affectent, au minimum, un conservateur sur un coefficient d'équivalent temps plein (ETP) de 1.00 et d'un garde technicien sur un coefficient d'équivalent temps plein (ETP) de 0.80 afin d'assurer les six (06) missions prioritaires déclinées à l'article 2.1 de la présente convention. Ce personnel est recruté par Saint Brieuc Armor Agglomération.

Le conservateur, qui est le cadre responsable de la réserve naturelle, est placé sous l'autorité fonctionnelle des co-gestionnaires qui définissent le cadre de ses activités. Il est l'interlocuteur de l'État, du Comité Consultatif et du Conseil scientifique de la réserve naturelle. Il assure la représentation externe de la réserve naturelle (institutions partenaires, élus, fi-

nanceurs, usagers...). Il doit posséder un niveau de connaissances scientifiques et techniques, et une aptitude à la concertation. Il coordonne et encadre les actions sur la réserve, que ce soit en matière de gestion du patrimoine naturel, de recherche scientifique, d'accueil des publics, de sensibilisation et d'animation.

Il est commissionné, afin d'exercer des missions de police de la nature sur le territoire de la réserve naturelle.

Les co-gestionnaires rédigent, à l'attention du conservateur, une lettre de mission lui fixant ses objectifs, ses responsabilités et les délégations dont il dispose pour mettre en œuvre la gestion de la réserve. Cette lettre de mission est transmise pour avis à la DREAL Bretagne et au préfet des Côtes-d'Armor.

Le garde-technicien réalise la surveillance écologique, exerce la police de la nature, et assure en particulier la gestion et le suivi des travaux et des opérations techniques, la maintenance des installations et de l'entretien du matériel.

En appui au conservateur, les co-gestionnaires peuvent recruter et affecter le personnel supplémentaire, et notamment un chargé d'études scientifiques, nécessaire à l'exécution des missions définies à l'article 2, dans la limite des ressources disponibles et avec l'accord du Préfet des Côtes-d'Armor ou son représentant. Le chargé de missions scientifiques a un niveau de connaissances scientifiques et techniques correspondant aux missions définies par la charte du personnel et du référentiel d'emplois et de compétences des réserves naturelles. Il organise l'activité scientifique de la réserve naturelle dans le but de mieux connaître et gérer le patrimoine de la réserve naturelle, conformément au plan de gestion. Il contribue à l'information, l'animation et à la sensibilisation du public. Il est recruté par l'Association Vivarmor Nature.

Les co-gestionnaires veillent à la compétence scientifique et technique de ce personnel. Ils peuvent également, en fonction des besoins et de l'activité, procéder à des recrutements de personnels temporaires ou l'accueil de stagiaires.

Les fiches de postes du personnel sont définies



conformément à la charte du personnel des Réserves Naturelles Nationales de France, du référentiel d'emplois et de compétences des réserves naturelles nationales.

Les co-gestionnaires veillent à la formation continue des agents de la réserve afin qu'ils puissent accomplir au mieux leurs missions, notamment dans le cadre des formations dispensées par l'Institut de Formation de l'Environnement (IFORE) et l'OFB. Ils s'assurent, en particulier de la formation et du commissionnement du personnel nécessaire à l'exercice des missions de police et de surveillance du territoire de la réserve.

Conformément à l'article R.332-68 du code de l'environnement, les agents commissionnés et assermentés des réserves naturelles sont, dans l'exercice de leurs missions de police, astreints à porter la plaque ou l'écusson de police de l'environnement ainsi qu'un uniforme selon les conditions définies par un arrêté du ministre en charge de la protection de la nature. La tenue vestimentaire des gestionnaires de réserves naturelles est agréée par le ministère chargé de la protection de la nature et permet de les identifier dans le cadre de leurs missions.

Article 7 : DUREE DE LA CONVENTION

Les dispositions de la présente convention sont applicables à compter de sa date de signature pour une durée de cinq (5) ans, renouvelable une fois, après présentation, six (6) mois avant l'échéance du terme, d'un bilan de ces années de gestion approuvé par le comité consultatif et le conseil scientifique de la réserve naturelle ainsi que les objectifs de gestion pour les cinq (5) prochaines années de la réserve. Elle peut être modifiée et complétée par avenant.

En cas de bilan jugé insuffisant par le préfet des Côtes-d'Armor, au regard des moyens alloués ou la proposition de nouveaux objectifs ne satisfieraient pas aux règles de « bonne gestion » de la réserve naturelle, celui-ci peut décider, après consultation du comité consultatif, du non renouvellement de la présente convention et d'organiser un appel à candidatures avant de désigner un nouveau gestionnaire pour la nouvelle période.

Article 8 : OBLIGATIONS DES CONTRACTANTS

L'État, représenté par le préfet des Côtes-d'Ar-

mor, s'engage, dans les limites des disponibilités budgétaires, à maintenir la dotation courante optimale de la réserve, en prenant en considération les priorités de l'article 1 et le contexte spécifique à la réserve.

Les co-gestionnaires s'engagent, dans la limite des moyens financiers alloués, à :

- renouveler le plan de gestion à l'échéance du précédent ;
- rédiger un rapport annuel faisant apparaître les activités menées au cours de l'année, la réalisation du plan en proposant, s'il y a lieu, des ajustements au plan. Il comprendra également une évaluation de la gestion sur les milieux naturels et les espèces et sera transmis au préfet avant le 30 juin de l'année n+1 en vue d'une restitution auprès du comité consultatif ;
- élaborer les programmes d'actions pour l'année n et à les présenter au préfet avant le 30 novembre de l'année n -1 en vue de l'examen par le comité consultatif ;
- fournir au préfet les bilans comptables de l'année écoulée, avant le 30 juin de l'année n+1, ainsi que le bilan financier correspondant ;
- fournir dans les délais les données et rapports demandés directement par l'administration ou par l'intermédiaire de l'association « Réserves Naturelles de France » dans le cadre de la base ARENA.

• tenir à jour l'inventaire des biens meubles et immeubles, la liste des études et données, acquis avec les crédits de l'État dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle. L'inventaire précisera la nature des biens, leur date d'acquisition, leur coût, leur durée d'amortissement et leur localisation. Il sera mis à jour au fur et à mesure de l'acquisition ou du renouvellement de tout matériel et tenu à disposition du service technique de contrôle du préfet des Côtes-d'Armor appuyé par le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Les co-gestionnaires produisent au 31 décembre de chaque année au plus tard, un état sur les informations suivantes :

- les changements de personnes chargées de l'administration ou de la direction ;
- les nouveaux établissements fondés ;
- le changement d'adresse du siège social ;
- les acquisitions ou aliénations concernant le local destiné à l'administration de l'association et à la réunion de ses membres ainsi que les immeubles strictement nécessaires à l'accomplisse-

ment du but qu'elle se propose (si le gestionnaire est une association) ;

- les modifications apportées aux statuts.

Tout document ou support de communication de la réserve naturelle fait apparaître le nom des co-gestionnaires et de leurs partenaires financiers, le cas échéant, dans le respect de la charte graphique des réserves naturelles.

Article 9 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La convention peut être résiliée à tout moment à la demande de l'une des parties, présentée au moins six (6) mois à l'avance par courrier avec accusé de réception.

En cas de manquement grave d'un gestionnaire aux obligations de la présente convention, le préfet des Côtes-d'Armor peut, après consultation du comité consultatif de la réserve naturelle, la résilier sans délai.

En cas de changement d'un gestionnaire, la question de la reprise éventuelle du personnel est réglée conformément aux dispositions du code du travail applicables à la date de ce changement.

L'ensemble des biens meubles et immeubles, les études et données, acquis avec les crédits de l'État par le gestionnaire pour l'exécution de la convention, ainsi que les crédits non utilisés (notamment les provisions aux amortissements) sont mis à disposition du nouvel organisme gestionnaire désigné par le préfet des Côtes-d'Armor sans qu'il puisse en modifier l'affectation. À cet effet, un état de l'actif sera établi de façon contradictoire entre le gestionnaire et l'État, le cas échéant.

Article 10 : RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION

La DREAL Bretagne est l'interlocuteur privilégié des gestionnaires et apporte un appui technique au préfet des Côtes-d'Armor sur les dossiers intéressant la gestion de la réserve naturelle. Elle fait partie notamment du comité consultatif et du jury constitué pour le recrutement du personnel. Son avis doit être joint à tous les dossiers transmis au ministre chargé de la protection de la nature.

Article 11 : REGLEMENT DES CONFLITS

Les litiges éventuels entre les trois (3) parties signataires de la présente convention, qui ne pourraient faire l'objet d'un règlement amiable, relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Rennes.

Article 12 : DISPOSITION FINALE

La présente convention est dispensée de timbre d'enregistrement ; elle comprend douze (12) articles et une (1) annexe. Elle est établie en trois (3) exemplaires originaux destinés à chacune des parties.

Fait à Saint-Brieuc le
Pour l'Etat,
Le Préfet des Côtes d'Armor,

Fait à Saint-Brieuc le
Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération,

Fait à Saint-Brieuc le
Pour l'Association Vivarmor Nature,
Le Président,



Représentation de la Réserve naturelle dans les instances

Management et Soutien

La Réserve naturelle est membre dans plusieurs comités ou commissions, que ce soit au niveau local, régional ou national.

Le travail en réseau est central dans l'activité des réserves naturelles, en particulier pour la mise en place de programme de suivis en communs ou d'étude. C'est également la possibilité de faire connaître et de valoriser les actions menées en baie de Saint-Brieuc, d'être identifié comme site pilote, et éventuellement de pouvoir avoir accès à de nouveaux financements.

La réserve naturelle a une importante activité scientifique qui implique d'une part la formation continue du personnel dans les nouvelles techniques d'analyses, de détermination, évolution de la taxonomie... et d'autre part une valorisation de nos actions, programmes, compétence... dans des instances scientifiques (colloques, séminaires...).

La Réserve naturelle est membre :

A L'ECHELLE LOCAL

- De la commission Mer et littoral
- De la commission locale de l'eau (CLE)
- De la formation "nature" de la commission départementale de la nature, des sites et des paysage (CDNPS)
- Du conseil scientifique du parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc
- Du comité de gestion et de suivi du parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc
- Du comité de pilotage de la GEMAPI

A L'ECHELLE REGIONAL

- Du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)

A L'ECHELLE NATIONAL

- Au sein de Réserve Naturelle de France (fédération regroupant l'ensemble des Réserves naturelles nationales et régionales) :
 - Coordinateur de l'observatoire du patrimoine naturel littoral (pilote par RNF et l'OFB)
 - Membre du comité de pilotage de la commission patrimoine biologique de RNF
 - Membre du conseil d'administration de RNF (à partir de 2021).
 - Membre du comité de pilotage de la commission "professionnalisation et police de l'environnement" et de l'atelier "sécurité des agents" de RNF
- Au sein du groupement d'intérêt scientifique (Gis) HomMer, la Réserve naturelle est membre du bureau, représentant les gestionnaires des Aires marines protégées.
- Membre du Forum des aires marines protégées (regroupant des gestionnaires de différents types aires protégées (natura2000, RN, parcs marins...).



Management et Soutien
Zone humide d'intérêt international, les anses d'Yffiniac et de Morsac

Réserve Naturelle
BAIE DE SAINT-BRIEUC



Plan de gestion : programme 2020

Code	→ opérations programmées pour l'année 2019 dans le plan de gestion 2019-2028	Code	→ opérations programmées pour l'année 2019 dans le plan de gestion 2019-2028	niveau de priorité	niveau de priorité
Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel (CS)					
CS.01	→ Suivre annuellement la dynamique des peuplements de mollusques bivalves.	IP.01	→ Collaborer à l'organisation et au suivi du ramassage des algues vertes.	1	1
CS.02	→ Suivre annuellement les peuplements benthiques dans le cadre de l'observatoire du patrimoine naturel littoral.	IP.02	→ Poursuivre le suivi des macrodéchets dans la baie (indicateur DCSMM macrodéchets) et maintenir une veille (Vigipol).	1	1
CS.03	→ Etudier l'évolution des peuplements benthiques intertidaux en lien avec des études morpho-sédimentaires.	IP.03	→ Mettre en place des actions de nettoyage sélectif.	1	1
CS.04	→ Evaluer annuellement le gisement de coques.	IP.04	→ Mettre en place un protocole pour suivre les microplastiques dans la baie (indicateur DCSMM microplastiques).	2	2
CS.05	→ Développer les connaissances sur la biologie et l'écologie de la coque.	IP.05	→ Travailler avec les acteurs locaux pour la réduction des déchets en milieu naturel.	2	3
CS.07	→ Participer au programme national sur la pêche à pied (réseau Littorea).	IP.06	→ Participer au réseau "oiseaux blessés"	1	1
CS.08	→ Etudier les peuplements ichtyologiques intertidaux et subtidiaux proche (dans le cadre du programme ResTroph).	IP.07	→ Participer à la GEMAPI.	2	2
CS.10	→ Suivre les espèces éventuellement introduites (indicateur DCSMM espèces non indigènes).	IP.08	→ Participer aux projets de restauration de la continuité écologique de l'estuaire du Gouessant.	1	1
CS.11	→ Poursuivre l'acquisition de connaissances sur l'impact des marées vertes.	IP.09	→ Participer aux projets de restauration de frayères.	1	1
CS.12	→ Maintenir une veille de la qualité des eaux (suivi physico-chimique et qualité biologique)	IP.10	→ Favoriser la préemption des terrains occupés par le camping (partenariat Conservatoire du littoral, Conseil départemental, mairie d'Hillion).	1	1
CS.13	→ Utiliser des descripteurs biologiques (biomarqueurs et bioindicateurs) comme outil de veille écologique.	IP.11	→ Participer à un projet global de restauration et à l'aménagement du site d'annexe occupé actuellement par le camping.	1	1
CS.14	→ Poursuivre l'analyse des pollutions induites par la décharge de la greve des Courses et promouvoir sa réhabilitation.	IP.12	→ Suivre et gérer les zones de dégradation.	1	1
CS.16	→ Suivre la dynamique sédimentaire.	IP.13	→ Participer à la gestion des dunes de Bon Abri avec le Conseil Départemental.	1	1
CS.17	→ Analyser les dynamiques des espèces benthiques ou épibenthiques "côles".	IP.14	→ Réaliser et maintenir les mises en protection des sites.	1	1
CS.18	→ Mesurer les impacts des aménagements portuaires sur le régime sédimentaire et sur les écosystèmes benthiques du fond de baie.	IP.15	→ Veille sur l'état de conservation des objets géologiques.	1	1
CS.19	→ Suivre le peuplement ornithologique (dénombrements réguliers).	IP.16	→ Organiser des chantiers avec bénévoles, réinsertion ou avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation	2	2
CS.20	→ Analyse et mise à jour des synthèses des données ornithologiques.	IP.17	→ Créer et animer le groupe de bénévoles.	1	1
CS.21	→ Suivre la fréquentation et les usages.	IP.18	→ Créer et entretenir le site.	1	1
CS.22	→ Poursuivre l'analyse de l'utilisation spatiale de l'estran par l'avifaune (repositors et zones d'alimentation).	IP.19	→ Restaurer le terre-plein de Bouteville et participer au projet d'aménagement du site.	3	3
CS.25	→ Suivre la fréquentation du fond de baie par les oiseaux pélagiques.	Création de supports de communication et de pédagogie (CC)			
CS.26	→ Suivre la fréquentation du Tadorne de Belon.	CC.01	→ Développer la diffusion des données ornithologiques (RSerena).	2	2
CS.27	→ Suivre les populations d'oiseaux nicheurs (STOC).	CC.02	→ Communiquer sur les objets géologiques auprès des communes et populations riveraines.	3	3
CS.28	→ Etudier les relations fonctionnelles entre l'avifaune et les peuplements benthiques.	CC.03	→ Publier "la lettre" et "la pie bavarde".	1	1
CS.30	→ Suivre la fonction de nourrissage des prés-salés pour les poissons, dans le cadre de l'observatoire du patrimoine naturel littoral.	CC.04	→ Mettre à jour et enrichir le site internet.	1	1
CS.31	→ Développer les connaissances sur le fonctionnement ichtyologique de l'estuaire du Gouessant (en partenariat avec la Fédération départementale de pêche des Côtes d'Armor).	CC.05	→ Développer la présence de la réserve naturelle sur les réseaux sociaux.	2	2
CS.32	→ Développer les connaissances sur l'importance du fond de baie pour l'ichtyofaune.	CC.06	→ Publier régulièrement des articles pour les bulletins municipaux des communes riveraines, les bulletins des communautés d'agglomération.	2	2
CS.33	→ Suivre la présence de la louate.	CC.07	→ Développer les contacts avec les médias locaux (points presse, conférences de presse, invitations de la presse, lors d'actions sur la réserve, résultats d'études...).	1	1
CS.34	→ Suivre et cartographier la dynamique de la végétation du site de Bon Abri (Est et Ouest).	CC.08	→ Editer et ré-editer les documents de présentation et brochures d'aide à la découverte.	2	2
CS.35	→ Suivre la dynamique d'espèces d'intérêt patrimonial ou à fort enjeu.	CC.09	→ Publier ou participer à la publication de documents, livres sur la baie de Saint-Brieuc (selon opportunité).	3	3
CS.36	→ Suivre et cartographier les zones de dégradation.	CC.10	→ Participer à la réalisation de documentaires ou des reportages (selon opportunité).	3	3
CS.37	→ Suivre l'évolution de la réserve en tant que pôle de connaissances.	☐ restauration d'accueil et d'amélioration ☐☐☐☐			
CS.38	→ Suivre la dynamique des falaises du quaternaire.	PA.01	→ Organiser des marées de sensibilisation.	3	3
CS.39	→ Développer les connaissances sur les réseaux trophiques et les flux d'énergie dans le cadre du programme de recherche ResTroph.	PA.02	→ Maintenir un observatoire des manifestations qui se déroulent sur la réserve naturelle.	1	1
CS.40	→ Maintenir une veille scientifique.	PA.03	→ Développer des contacts avec les organisations sportives, touristiques et de loisirs.	2	2
CS.41	→ Compléter les inventaires floristiques et faunistiques.	PA.04	→ Accompagner (au besoin) une création Aire Marine Educative.	3	3
CS.42	→ Développer des suivis et des connaissances sur la biologie et l'écologie des espèces déterminantes.	PA.05	→ Multiplier les animations sur le territoire de la réserve naturelle.	2	2
CS.43	→ Suivre à long terme les peuplements de cirripèdes médio-littoral, indicateur de changements climatiques.	PA.06	→ Contribuer à l'information du public lors d'animation de la Maison de la Baie.	3	3
CS.44	→ Poursuivre le travail d'évaluation des services rendus par les écosystèmes protégés par la réserve naturelle et les services rendus par la présence et l'activité de la réserve naturelle.	PA.07	→ Participer à des manifestations (fête de la science, festival Nature Armor...).	2	2

Plan de gestion : programme 2020

Code	→ opérations programmées pour l'année 2019 dans le plan de gestion 2019-2028	Code	→ opérations programmées pour l'année 2019 dans le plan de gestion 2019-2028	niveau de priorité	niveau de priorité
CS.45	→ Maintenir l'observatoire photographique de l'évolution des paysages.	PA.08	→ Concevoir et mettre en place des outils pédagogiques.	2	3
CS.47	→ Participer au groupement d'intérêt scientifique HomMer.	PA.09	→ Multiplier les actions gratuites d'information et de sensibilisation du public (conférence, débats...).	1	2
CS.48	→ Participer à l'élaboration et mise en œuvre de suivi en SHS dans la cadre de l'observatoire du patrimoine naturel littoral	PA.10	→ Intervenir dans les formations scolaires ou universitaires.	2	2
CS.49	→ Participer à l'observatoire du patrimoine naturel littoral (RNIF-AIFB).	PA.11	→ Former les personnels de la Maison de la baie et de l'office du tourisme aux connaissances acquises par la réserve naturelle et à sa politique de conservation.	1	2
CS.50	→ Participer au réseau de suivi des échouages de mammifères marins.	PA.12	→ Développer des partenariats avec l'office de tourisme communautaire et la Maison de la Baie.	1	2
CS.51	→ Participer aux réseaux nationaux/internationaux de veille écologique (Robent, Wetlands...).	PA.13	→ Développer l'information présentée au public dans la muséographie de la Maison de la Baie.	2	3
CS.52	→ Participer aux réseaux de l'Agence Française pour la Biodiversité (forum des gestionnaires, tables rondes des gestionnaires d'Arès Marnes Protégées...) et à l'international.	PA.14	→ Participer aux stages de formation.	1	2
CS.53	→ Participer à des études spécifiques en lien avec d'autres réserves naturelles et/ou des programmes internationaux.				
CS.54	→ Saisir et transmettre les données naturalistes aux organismes centralisateurs (SERENA).		Prestations de conseils, études et ingénierie (PI)		
CS.55	→ Développer la cartographie sous SIG.	PI.01	→ Développer la collaboration avec le Comité départemental des pêches et la délégation départementale Mer et Littoral pour une gestion durable du gisement.	1	1
CS.56	→ Développer l'analyse statistique des données (lien SERENA - B).	PI.02	→ Participer à la mise en œuvre du SAGE-baie de Saint-Brieuc.	1	1
CS.57	→ Poursuivre le processus de rédaction et de standardisation des protocoles de suivi.	PI.03	→ Travailler avec le port du Légué pour mettre en cohérence les projets d'aménagements.	2	1
CS.58	→ Participer à des colloques, séminaires, conférences.	PI.04	→ Participer au suivi du projet d'énergies marines renouvelables (EMR) offshore (Conseil scientifique, Conseil de gestion du parc).	1	1
	Participation à la recherche (PR)	PI.05	→ Suivre les projets de travaux en pélagie pouvant avoir un impact sur la réserve.	1	1
PR.01	→ Favoriser le développement de programmes d'études et de recherche sur le fond de baie de Saint-Brieuc.	PI.06	→ Créer les impacts potentiels liés aux populations d'oiseaux fréquentant des zones terrestres pélagiques.	1	1
PR.02	→ Participer à des programmes d'études et de recherche sur le fonctionnement des écosystèmes côtiers et estuariens.	PI.07	→ Veiller à la cohérence entre les projets développés sur la réserve naturelle ou en périphérie et la conservation du patrimoine naturel.	2	1
	Surveillance du territoire et police de l'environnement (SP)	PI.08	→ Créer les conflits d'usage sur la Réserve naturelle	2	1
SP.01	→ Maintenir la surveillance du site et organiser des opérations de police.	PI.09	→ Proposer une réflexion sur la pertinence du périmètre de la réserve naturelle.	1	1
SP.02	→ Définir avec les municipalités un schéma de circulation des engins.	PI.10	→ Promouvoir le réajustement de communautés écologiques.	1	2
SP.03	→ Coordonner les actions de police avec les organismes compétents (ONGFS, police, gendarmerie...), et centraliser les données des infractions.	PI.11	→ Développer et maintenir des relations étroites avec les communes	2	1
SP.04	→ Adapter la réglementation de la réserve naturelle en fonction du développement de nouvelles activités impactantes.		gestion du personnel (MS)	1	
SP.05	→ Mettre à jour le protocole de surveillance de la réserve naturelle.	MS.01	→ Assurer le suivi administratif et techniques des demandes de manifestations sportives et culturelles.	1	1
SP.06	→ Veiller à l'application du cahier des charges défini pour la gestion des écoulements pluviaux (travaux réalisés pour un entretien régulier des clapets anti-marinés).	MS.02	→ Participer à la mise à jour du plan de gestion du secteur dunaire en coopération avec le Conseil Départemental.	2	1
SP.07	→ Proposer la mise en place d'un arrêté de protection de biotope pour les frayères de poissons migrateurs.	MS.03	→ Veiller à l'événuel usage de l'image de la Réserve Naturelle et encadrer d'éventuelles créations de produits "Réserve Naturelle, Baie de St. Brieuc".	1	1
SP.08	→ Participer aux projets de protection de géotope (comme le projet de réserve naturelle régionale des objets géologiques).	MS.04	→ Gérer l'administration générale et financière.	2	1
SP.09	→ Former les acteurs de police (PN, PM, gendarmerie...) aux enjeux de la réserve naturelle.	MS.05	→ Gérer et entretenir le matériel, le laboratoire, effectuer la maintenance informatique.	2	1
	Création et entretien des infrastructures (CI)	MS.06	→ Gérer et former le personnel.	1	1
CI.01	→ Gérer le balisage réglementaire de la réserve naturelle.	MS.07	→ Adapter les documents uniques de sécurité des deux gestionnaires aux contraintes liées aux activités de la réserve naturelle.	1	1
CI.02	→ Maintenance des infrastructures d'observation (Langueux, Hillion) et d'information du public sur le terrain (panneaux d'information).	MS.08	→ Encadrer l'accueil des stagiaires.	1	1
CI.03	→ Suivre la réalisation des travaux sur les équipements et de leurs impacts.	MS.09	→ Animer le réseau de relations extérieures et institutionnelles.	1	1
CI.04	→ Réaliser et maintenir un balisage du site dunaire.	MS.10	→ Organiser et animer les instances de gouvernances de la réserve naturelle : comités consultatifs, conseil scientifique, comité de co-gestion.	1	1
		MS.11	→ Rédiger les rapports d'activités.	1	1
		MS.14	→ Développer et mettre en place le tableau de bord et des indicateurs d'évaluation.	1	1
		MS.15	→ Gérer les demandes d'autorisations de travaux.	1	1
		MS.16	→ Assurer le suivi administratif et techniques des travaux.	1	1
		MS.17	→ Participer au réseau d'échange et de partage du savoir au sein des Réserves Naturelles de France.	1	2
		MS.18	→ Participer au réseau des gestionnaires d'espaces naturels Bretons (AGENB)	1	2

Surveillance du territoire et police de l'environnement

Les gestionnaires de la Réserve naturelle que sont Saint-Brieuc Armor Agglomération et Vivarmor Nature doivent **“assurer la conservation du patrimoine naturel et de la biodiversité de la Réserve”** par la mise en œuvre d'un plan de gestion (article 4 du chapitre 2 du décret n°98-324 portant création de la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc).

La Réserve naturelle se doit donc de protéger durablement les milieux et les espèces en conjuguant réglementation et gestion active.

Les missions de surveillance et de police font donc partie des actions courantes menées par les agents commissionnés et assermentés de la Réserve naturelle, tout au long de l'année, durant la semaine comme les week-ends, seul ou en binôme.

Toutes les infractions relevées durant le temps de travail sont renseignées dans une base de données.

SOMMAIRE

1. Bilan de la surveillance	22
2. Suivis des déconfinements	25
3. Missions de police conjointes	26
4. Gestion des demandes de manifestations sportives et culturelles	28





Référence plan de gestion

SP.01 Maintenir la surveillance du site et organiser des opérations de police.

SP.03 Coordonner les actions de police avec les organismes (ONCFS, gendarmerie maritime...).

Bilan de la surveillance

La surveillance du territoire de la Réserve naturelle est une mission importante afin de garantir les potentialités d'accueil des oiseaux migrateurs et de préserver les habitats naturels ainsi que les espèces associées. Le Garde technicien et le conservateur de la Réserve sont assermentés et commissionnés et sont ainsi habilités à constater les infractions sur le périmètre de la Réserve naturelle.

En 2020, **615 infractions à la réglementation de la Réserve naturelle, des espaces naturels ou de la pêche maritime ont été constatées ou relevées (contre 396 en 2019 et 465 en 2018)**. Le bilan de l'année 2020 est en forte hausse comparé à l'année passée. D'autant plus que 2020 a été particulière car les mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la COVID 19 ont conduit :

- Lors du premier confinement, entre le 13 mars et 11 mai (soit environ 2 mois), à une interdiction d'accéder aux plages et à l'espace maritime pour toutes activités de loisirs (dérogations pour les professionnels de la mer et professionnels équins). Le personnel de la Réserve n'était pas ou très peu présent sur site.

- Lors du second confinement, entre le 30 octobre et 28 novembre, à une limitation de déplacement à 1 km autour de son domicile pendant une heure maximum, à des fins de promenade, limitant ainsi fortement la fréquentation de la Réserve. Le personnel de la Réserve était présent tout au long de cette période afin de poursuivre les suivis et la surveillance du territoire.

Il est vrai que pendant ces périodes de confinement, la fréquentation de la Réserve a été quasi nulle (quelques constatations tout de même de circulation de personne et d'activités de loisirs interdites).

1^{er} confinement :

Au déconfinement du printemps, la fréquentation du littoral a été très importante tous les jours. Les usagers se sont "réappropriés" leur territoire. Lors de la tournée de police du dimanche 17 mai, plus de 130 véhicules ont été comptabilisés sur le parking sous dimensionné de la plage de Bon-abri (Hillion), ce qui représentait entre 150 et 200 personnes au même moment sur la plage. Tout l'espace littoral était occupé, du haut vers les bas niveaux, les personnes ne pouvant pas rester statiques afin de respecter les consignes de circulation. Pendant les premiers jours qui ont suivis le déconfinement, le taux d'infractions est resté faible. Les agents de la Réserve ont averti pour la majorité des cas avec beaucoup de pédagogie.

Par contre, à partir de la 2^{ème} semaine du déconfinement, le constat a été inversé car de nombreuses infractions ont été relevées (chiens non tenus en laisse, activités sportives interdites, ...) avec une réponse pénale plus ferme.



Infraction	Constatation	Information	Avertissement oral	Avertissement écrit	Timbre amende	PV	Autres	Total 2020	%	Total 2019	%	Total 2018	%	Total 2017	%	Total 2016	%	Tendance 2019/20	
Circulation	Chien non tenu en laisse	10	123	61	19	2		438	71,22	268	67,7	301	64,7	248	56,5	386	65,6	↗	
	Circulation en ZPR (Zone de Protection Renforcée)	11	9	3	1			24	3,90	14	3,5	14	3,0	24	5,5	16	2,7	↗	
	Circulation en cycles	31	7					38	6,18	14	3,5	27	5,8	31	7,1	32	5,4	↗	
	Circulation de véhicules	4	1					5	0,81	10	2,5	13	2,8	20	4,6	26	4,4	↘	
	Circulation irrégulière d'animaux (dans les dunes)	1	1	10				12	1,95	4	1,0	15	3,2	6	1,4	18	3,1	↗	
	Circulation en zone mise en défens (Bon-abrit)			1				1	0,16	2	0,5	10	2,2	8	1,8	14	2,4	↘	
	Activité sportive-kite-surf	4		1		1		6	0,98	15	3,8	8	1,7	9	2,1	1	0,2	↘	
	Activité sportive-kayak		3	1				4	0,65	2	0,4	3	0,6	2	0,5	1	0,2	↗	
	Activité sportive-planche voile							0	0,00	0	0,0	1	0,2	0	0,0	4	0,7	↘	
	Activité sportive-cheval à marée haute	5	3	2	3	1		14	2,28	3	0,8	19	4,1	14	3,2	29	4,9	↗	
Activités sportives	Activité sportive-autre (cerf-volant, boomerang,...)	2	8				11	1,79	6	1,5	5	1,1	31	7,1	6	1,0	↗		
	Navigation à moteur	2			1		3	0,49	9	2,1	0	-	2	0,5	1	0,2	↘		
	Survol (ULM, paramoteur, drone,...)	1	1	1			3	0,49	9	2,3	6	1,3	4	0,9	8	1,4	↗		
	Allumer du feu						0	0,00	11	2,8	13	2,8	13	3,0	9	1,5	↘		
	Abandon, jet, dépôts déchets, ordure	1		1				2	0,33	3	0,8	4	0,9	4	0,9	5	0,9	↘	
	Camping							0	0,00	4	1,0	0	-	1	0,2	3	0,5	↘	
	Atteinte au milieu naturel par des inscriptions							0	0,00	0	0,0	0	-	1	0,2	0	0,0	↘	
	Atteinte aux végétaux			16	1			17	2,76	3	0,8	4	0,9	3	0,7	7	1,2	↗	
	Dérangement volontaire oiseaux		2					2	0,33	2	0,5	2	0,4	3	0,7	15	2,6	↘	
	Non respect pêche maritime	1		9	7		9	26	4,23	16	4,0	13	2,8	7	1,6	1	0,2	↗	
Autres activités	Prélèvement de sable/galet		3				3	0,49	0	0,0	5	1,1	4	0,9	5	0,9	↘		
	Publicité en RN						0	0,00	0	0,0	2	0,4	0	0,0	0	0,0	↘		
	Dégradation signalétique						0	0,00	0	0,0	0	-	4	0,9	1	0,2	↘		
	Outrage à agent						0	0,00	1	0,3	0	-	0	-	0	-	↘		
	Chasse en RN				1			1	0,16	0	-	0	-	0	-	0	-	↘	
	Tentative destruction espèce protégée					1		1	0,16	0	-	0	-	0	-	0	-	↘	
	Nuisance sonore						3	0,49	0	0	-	0	-	0	-	0	-	↘	
	Activité commerciale interdite en RN	1		2				3	0,49	0	-	0	-	0	-	0	-	↘	
	Total	287	21	195	75	23	14	0	615	0,16	396	-	465	-	439	-	588	0,0	↘
	% total	46,7	3,4	31,7	12,2	3,7	2,3												
% des interventions		6,4	59,5	22,9	7,0	4,3													

Constatation : infractions observées sans possibilité d'intervention
Information : rappel de la réglementation en périphérie de la Réserve
Avertissement oral : interpellation du contrevenant et rappel de la réglementation
Avertissement écrit : interpellation du contrevenant, rappel de la réglementation avec copie au procureur de la République

Surveillance du territoire et police de l'environnement

Second confinement :

Les personnes ne pouvant se déplacer que dans un rayon d'un kilomètre autour de leur domicile avec une attestation de sortie, la fréquentation et les usages du site ont fortement diminué. Le taux d'incivilité a donc baissé durant cette période.

Par contre, la veille du confinement, soit le jeudi 29 octobre, de nombreux constats d'infractions et notamment des chiens non tenus en laisse avec dérangement des oiseaux sur leur reposoir de marée haute ont été relevés. Au cours du confinement, des contrôles axés sur la pêche à pied et notamment sur la pêche de la coquille Saint-Jacques ont été réalisés en coordination avec d'autres services de police.

Sur les 615 infractions, plus de 54% ont pu être l'objet d'une intervention du personnel de la Réserve naturelle ou d'autres agents en charge de la police. 106 procédures (23 timbres amende contre 11 en 2019 et 14 procès-verbaux contre 19 en 2019) et 75 avertissements écrits (contre 49 en 2019) ont été rédigés, soit 19% des infractions font l'objet d'une procédure (contre 20% en 2019 et 10,4% en 2018).

Comme tous les ans, la principale infraction concerne les chiens non tenus en laisse (438 infractions pour près de 71% contre 68% en 2019 et 64% en 2018) malgré, encore plus cette année, les informations présentes sur site et la présence des ambassadeurs de la baie. 82 procédures à l'encontre des propriétaires de chiens ont été dressées (dont 19 par timbre amende) et 2 PV). Ensuite, viennent les circulations de personnes irrégulières de personnes en zones interdites, de cycles ou de véhicules, le non respect de la pêche maritime,...

Afin de ne pas perturber le bilan police 2020 et de pouvoir le comparer aux années passées, les infractions constatées par les ambassadeurs de la baie, entre fin juin et fin août dans le cadre de leurs missions d'information et de sensibilisation des usagers de la Réserve, n'ont pas intégrées. Pour information, ce sont près de 100 infractions qui nous ont été remontées dont 86% de chiens non tenus en laisse, sur un bilan de 813 personnes rencontrées.



Plage de Bon-Abri, 28 nov. 2020, à 16h

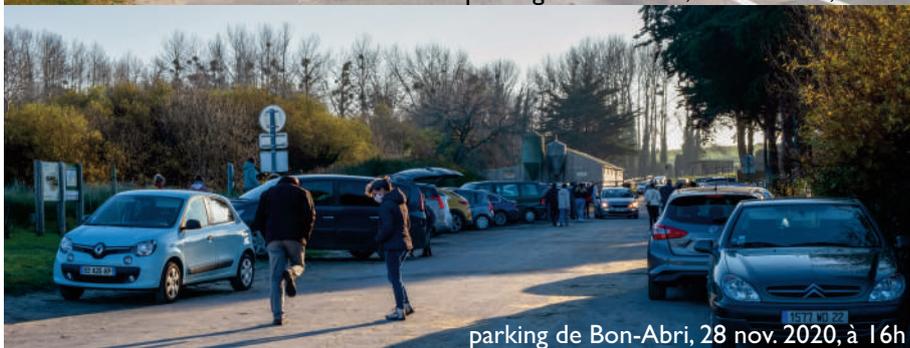


Suivi des déconfinements

Surveillance du territoire et police de l'environnement



parking de Bon-Abri, 17 mai 2020, à 16h



parking de Bon-Abri, 28 nov. 2020, à 16h

Durant le confinement, les activités de la Réserve se sont mises en pause, comme de nombreuses entreprises. L'accès au littoral étant interdit et afin de respecter les consignes sanitaires, les suivis naturalistes, les actions de gestion, les animations, ...se sont interrompues. La fréquentation de la Réserve était quasi nulle, mis à part les mytiliculteurs et les entraîneurs de chevaux qui continuaient leurs activités. Le constat est que durant cette période, de nombreux oiseaux se sont rapprochés des côtes et occupés des territoires habituellement monopolisés par les activités humaines. En l'absence de fréquentation humaine, certains nicheurs se sont ainsi installés sur de nouveaux sites ou sur de nouveaux secteurs sur les sites traditionnellement occupés.

Au déconfinement, le littoral et les espaces naturels ont été "pris d'assaut" : une fréquentation importante avec de nombreuses activités sur l'ensemble de l'estran.

Les zones de protection renforcée de la Réserve naturelle nationale interdites au public toute l'année, ont montré leur rôle primordial de zones de refuge et de tranquillité lors de ces périodes de sur fréquentation de l'ensemble de l'estran. Ainsi, lors du week end du 16-17 mai, l'intégralité de l'avifaune de la Réserve naturelle y avait trouvé refuge.

Dans la presse...

Réserve naturelle : déconfinement rime avec relâchement

Avec le déconfinement, la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc a rapidement retrouvé ses promeneurs. Et presque aussi rapidement, leurs mauvaises habitudes. Un accent va être porté sur la sensibilisation.

Océanille Le Ny

Plus d'une centaine de véhicules stationnés sur le parking de la plage de Bon-Abri à Hillion, un record. Ce dimanche 17 mai, premier week-end d'après-confinement, Cédric Jannet, garde-technicien de la Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc, s'en souvient très bien. « Je dirais que ça va mieux. Après deux mois de confinement, il s'attendait à un certain afflux. Mais il redoutait aussi...

ville. Il y a eu des nichées ce qui va les rendre encore plus vulnérables au dérangement ». Or avec le retour des usagers du site, « le risque de fragilisation est bien réel », ajoute Francis Delisle, directeur de VivAmor Nature, cogestionnaire de la réserve.

Relâchement rapide des comportements
Et si le premier week-end d'affluence s'est plutôt bien passé, « avec moins d'accidents qu'on ne pensait », depuis un relâchement est...



La Baie de Saint-Brieuc est bien présente en baie actuellement. Les premières nichées, très sensibles au dérangement par les chiens en liberté, vont se voir près des plages. (Photo: Océanille Le Ny)

dans leur comportement », observent les deux spécialistes. Conséquences ? La police de l'environnement a créé des brigades, sortes d'ambassadeurs de la réserve. Un projet qui est d'informer mais aussi d'expliquer pourquoi il y a des interdictions. (Photo: Océanille Le Ny)

Surveillance du territoire et police de l'environnement

Missions de police conjointes

Les missions de police sont la plupart du temps réalisées seul, par le Garde technicien de la Réserve. En cas de besoin, pour les missions ciblées et en fonction du contexte d'infractions, le conservateur de la Réserve vient épauler.

En dehors du travail en interne, la Réserve travaille en réseau et fait appel aux autres acteurs de police pour s'enrichir de leurs connaissances et savoir-faire :



Référence plan de gestion

SP.01 Maintenir la surveillance du site et organiser des opérations de police.

SP.03 Coordonner les actions de police avec les organismes (ONCFS, gendarmerie maritime...).

SP.05 Mettre à jour le protocole de surveillance de la réserve naturelle.

Office Français de la Biodiversité (l'OFB)

Depuis le 1er janvier 2020, l'OFB est le nouvel établissement français de protection et de veille de la biodiversité, résultant de la fusion de l'ONCFS et de l'AFB.

Les inspecteurs de l'environnement de l'OFB mènent des actions de surveillance et de police sur la Réserve naturelle selon un planning annuel et interviennent en cas de besoin lors de constatations d'infractions ou pour renforcer l'équipe de la Réserve. En période hivernale, l'OFB participe à certains comptages d'oiseaux migrateurs.

Au cours de l'année 2020, l'OFB a participé à 9 missions de police (dont 5 comptages) et a appelé en renfort à quelques reprises (non respect pêche maritime et tentative de destruction de l'espèce animale protégée avec une arme à feu). L'OFB est ponctuellement sollicité par la Réserve sur la rédaction de certaines procédures.

ULAM / Comité Départemental des pêches et cultures marines

L'Unité Littorale des Affaires maritimes et le comité départemental des pêches et des cultures marines sont des acteurs incontournables dans le domaine de la pêche maritime. Des contacts réguliers ont lieu sur les faits constatés dans et en dehors de la Réserve naturelle et pour organiser des missions conjointes de contrôle de la pêche maritime de loisirs sur des sites différents de la baie.

Dans la presse...

MENU **ouest france** Abonnez-vous Se connecter

Accueil / Bretagne / Saint-Brieuc

Coquille Saint-Jacques. Des braconniers mis à l'amende dans la baie de Saint-Brieuc

Ils ont pêché des coquilles trop petites. Mais en plus, ils n'ont pas respecté le confinement. Lors d'un contrôle, la semaine dernière, en baie de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), deux personnes ont été verbalisées.



Gendarmerie/ Police nationale / Polices municipales

En 2020, une tournée de police commune avec la gendarmerie nationale de Pléneuf Val André a été programmée le 21 février 2020, compétente sur les communes d'Hillion et de Lamballe Armor. A chaque fois que cela s'avère nécessaire, la Gendarmerie est contactée (vérification d'identité, contrevenant récalcitrant, pour des compétences qui dépassent les prérogatives des agents de la Réserve). Aussi, la brigade nautique de Lézardrieux et la Cellule Atteintes à l'Environnement de la gendarmerie nationale ont été mobilisés pour des contrôles sur site (pêche maritime) et un appui pour certaines procédures (présence lors de l'audition).

La Police Nationale de Saint-Brieuc est régulièrement contactée pour des échanges d'informations et renforts humains en cas de refus d'obtempérer et de non présentation d'une pièce d'identité du contrevenant.

Enfin, les polices municipales de Lamballe Armor, d'Hillion, d'Yffiniac, de Langueux et de Saint-Brieuc sont des acteurs importants de proximité avec qui la Réserve naturelle échange régulièrement.

La Réserve naturelle travaille en réseau en entretenant régulièrement les relations avec tous les acteurs de police mais aussi, dans le cadre d'investigations, avec d'autres qui œuvrent pour la protection de l'Environnement (Fédération de pêche des Côtes d'Armor, Association de pêche,...)



Référence plan de gestion

MS.01 Assurer le suivi administratif et techniques des demandes de manifestations sportives et culturelles.

Gestion des demandes d'organisation des manifestations sportives et culturelles

En 2020, seules 13 manifestations se sont finalement déroulées en raison du contexte sanitaire COVID 19. Il y a eu 7 annulations de manifestations (3 trails, 3 randonnées pédestres et 1 randonnée équestre) sur les 19 programmées.

Aucun trail n'a eu lieu sur le territoire de la Réserve naturelle.

type d'activité	nombre							
	de manifestations				de participants			
	2020	2019	2018	2017	2020	2019	2018	2017
Randonnée pédestre	1	6	11	14	700	1845	2783	2869
Randonnée équestre	3	12	9	3	26	157	123	90
trail/course à pied		3	3	3	1660	1750	2124	
sortie, activités sur la plage	8	10	14	11	400	510	735	400
culturel	1			1	50			
	13	31	37	32	1176	4172	5391	5483

Les faits marquants :

- Tournage film (*Goliath*) à la plage de Saint-Maurice le 31 août

La veille des manifestations permet de les recenser, de préciser les modalités de passage dans la Réserve à l'organisateur et de limiter le cumul durant les mêmes périodes. Cette année, avec la présence forte des algues vertes et certains sites fermés au public, la Réserve s'est efforcée à travailler avec les organisateurs, les communes et l'agglomération pour trouver des alternatives.

A chaque demande, la Réserve naturelle privilégie un contact soit physique soit téléphonique avec l'organisateur. Ce travail est important pour faire comprendre les enjeux du site naturel et limiter l'impact du dérangement sur l'avifaune.



Intervention sur le patrimoine naturel

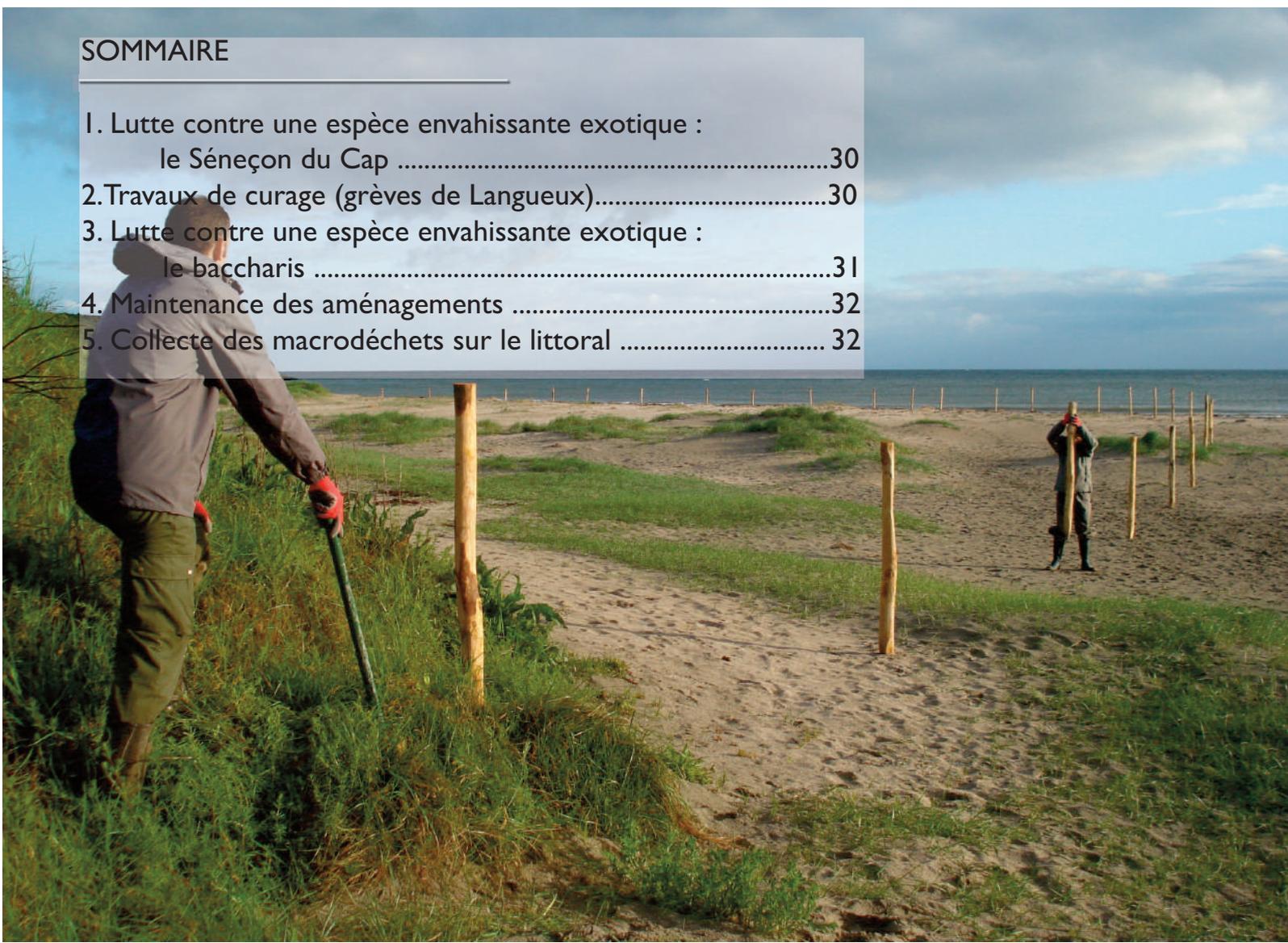
La mission centrale des Réserves naturelles nationales est la préservation de la diversité biologique et géologique, terrestre ou marine, de métropole ou d'outre mer. Elles ont pour vocation la *“conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présentant une importance particulière ou qu'il convient de soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader”*. Elles visent donc une protection durable des milieux et des espèces en conjuguant réglementation et gestion active. Cette double approche est une particularité que les Réserves naturelles nationales partagent avec les parcs nationaux et les Réserves naturelles régionales et de Corse. Les résultats de ces suivis et études permettent de juger de la pertinence de la gestion au regard des objectifs définis.

La Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc a été créée en 1998 afin de protéger ce site d'hivernage et de halte migratoire d'intérêt international, en *“assurant la pérennité de ces milieux naturels”* et en réunissant des conditions optimales pour le repos et l'alimentation de l'avifaune.

La pérennité de cette capacité d'accueil dépend d'une part de la diminution du dérangement de l'avifaune, d'autre part du maintien de la fonctionnalité biologique du fond de baie (estran et prés-salés). La forte productivité de ces écosystèmes confère au fond de baie une place essentielle dans le réseau trophique et exerce une influence sur l'ensemble des écosystèmes de la baie de Saint-Brieuc. Ces écosystèmes jouent donc un rôle essentiel dans l'équilibre des chaînes alimentaires marines littorales.

SOMMAIRE

1. Lutte contre une espèce envahissante exotique : le Sénéçon du Cap	30
2. Travaux de curage (grèves de Langueux).....	30
3. Lutte contre une espèce envahissante exotique : le baccharis	31
4. Maintenance des aménagements	32
5. Collecte des macrodéchets sur le littoral	32



Intervention sur le patrimoine naturel

Lutte contre une Espèce Envahissante Exotique : le Sénéçon du Cap

Depuis 2018, le Sénéçon du Cap est présent dans le massif dunaire de Bon-abri (commune d'Hillion), propriété du département des Côtes d'Armor. En 2018, le conseil scientifique de la Réserve naturelle a préconisé un chantier de lutte contre cette plante sur un cycle de 5 ans (2019-2023).

Ainsi, dans la continuité des actions entreprises dès l'automne 2018 afin d'enrayer la propagation de cette plante, quatre chantiers d'arrachage ont été programmés en 2020 : 26 mai, 23 juin, 1er septembre et 13 octobre, avec une présence de 5 à 8 personnes à chaque action.



La plante est toujours aussi bien présente avec une difficulté d'arrachage du pied complet sur certains sites ensablés. Certains arrachages ponctuels de pieds de Sénéçon ont aussi été réalisés au même moment de tournées de surveillance dans les dunes lorsque certaines plantes ont été localisées en fleurs.



Référence plan de gestion

CS.10 Suivre les espèces éventuellement introduites (indicateur DCSMM espèces non indigènes).

IP.12 Suivre et gérer les zones de dégradation.

IP.13 Participer à la gestion des dunes de Bon Abri avec le Conseil Départemental.

Dans la presse...

Pourquoi le Sénéçon du Cap est-il une menace pour la réserve ?

Depuis 2018, la réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc essaie d'empêcher la prolifération d'une plante invasive : le Sénéçon du Cap. Des campagnes d'arrachage sont organisées pour préserver la biodiversité des lieux.

Marina Chélin

Onze sacs-poubelles de 50 litres, représentant 75 kilos de plants de Sénéçon du Cap arrachés en 2020 dans les dunes de Bon-Abri à Hillion. Depuis 2018, la réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc lutte activement contre cette plante invasive, qui, en fleurs, ressemble à une pâquerette jaune.

Un pouvoir de dissémination très important

Chaque année, elle se propage un

plantes locales », explique Cédric Jamet, garde technicien de la réserve naturelle. Selon le professionnel, cette espèce a envahi les abords de la RN12, tout comme le port du Légué ou les falaises de Planguennou. Sur la réserve naturelle, pas question de la laisser proliférer, afin de protéger les 3 500 espèces, faune et flore confondues, qui peuplent les sept hectares. « Si on laisse faire, nous aurons forcément un appauvrissement de notre biodiversité ». D'où les quatre campagnes d'arra-



Travaux de curage (grèves de Langueux)

Ces travaux ont pour objectif le maintien du bon fonctionnement des clapets à marées afin de permettre les écoulements pluviaux sans remontée de la mer. Ces interventions sont ponctuelles, sur de courte distance (quelques mètres dans le lit du cours d'eau, côté maritime) et en conformité avec le cahier des charges rédigé par la Réserve naturelle et validé par le conseil scientifique.

Ces travaux d'entretien sont prévus par le décret ministériel, ce qui permet d'alléger les procédures administratives (courrier en préfecture, contact auprès de la Réserve naturelle, présence des agents de la Réserve pendant les travaux).

En 2020, deux curages ont eu lieu en septembre à hauteur de Boutdeville (Langueux). Pour ne pas perturber la végétation des prés salés (avec les aller et retour de la pelleteuse), les produits de curage ont été déposés de part et d'autre du cours d'eau.



Lutte contre une Espèce Envahissante Exotique : le baccharis

Intervention sur le patrimoine naturel

Baccharis halimifolia, parfois appelée Sénéçon en arbre ou Bacchante de Virginie, est un arbuste à feuilles caduques de la famille des Asteraceae. On le trouve du Sud-Est des États-Unis jusqu'au Nord (Maine). Il vit typiquement dans les plaines côtières et les secteurs humides où il forme des fourrés denses et étendus dans les zones humides et en bordure des marais littoraux (bords d'estuaires, berges d'îlots, arrière-dunes).

Introduit en France dès la fin du XVII^{ème} siècle, sa vigueur, sa croissance rapide et sa relative tolérance au sel, en ont fait une plante d'ornement très appréciée notamment dans les régions exposées aux embruns maritimes. Il est présent sur la côte atlantique depuis 1915. Il est considéré comme complètement naturalisé dans le sud-ouest depuis 1960. Il est également présent, de manière plus récente, sur le pourtour méditerranéen. En Bretagne, l'espèce est abondante dans certains marais littoraux du Morbihan.

Les arbustes, mûres à deux ans, fleurissent à la fin de l'été et fructifient en automne. La reproduction par graines est très puissante : un pied femelle peut produire jusqu'à 1 million de graines par an. La germination est très rapide (1-2 semaines) ainsi que la croissance (30 à 40 cm par an). Les individus coupés rejettent très bien de souche.

Baccharis halimifolia est une plante très compétitive qui forme des fourrés très denses, entraînant la disparition des plantes et des communautés animales et végétales locales. Par ailleurs, d'autres nuisances et problèmes ont été signalés :

- *Baccharis halimifolia* est un bon combustible ; il augmente le risque d'incendie dans les friches et menace la sécurité des riverains.
- la production importante de pollen pourrait impliquer une aggravation du rhume des foins, en raison de leur fort pouvoir allergisant.
- *Baccharis halimifolia* peut être toxique pour certaines espèces animales (Muller, 2004).

En concertation avec la mairie d'Hillion et le service actions environnementales de SBAA (Natura 2000), il a été acté de procéder cette année du retrait des 5 pieds présents sur la digue à Pissoison. Une fois coupés, les branches et racines ont été exportées vers une plateforme de brûlage. En vue des autres chantiers, une fiche technique de lutte du *Baccharis* sera produite de façon à aider les opérateurs et les services techniques communaux.

Référence plan de gestion

CS.10 Suivre les espèces éventuellement introduites (indicateur DCSMM espèces non indigènes).



Maintenance des aménagements

-Maintenance des clôtures



Les clôtures de protection des secteurs dunaires sont parties en fin d'année 2019 suite à une série de grandes marées et de houle importante. En 2020, les clôtures n'ont pas été remises car nous avons constaté un recul de la végétation dans la partie ouest des dunes. Quant à la partie est, quelques poteaux étaient encore présents de façon à limiter le piétinement des

dunes par les visiteurs. Au cours de l'été, des panneaux d'information sur la fragilité des dunes ont été posés sur l'ensemble du site.

- Maintenance du balisage maritime

En 2020, des interventions régulières ont eu lieu pour renouveler du matériel cassé ou usé. Cette année a été marquée par de nombreuses casses (manilles, émerillon, bouées, ...) avec quelques bouées perdues.



- Entretien régulier des panneaux d'information



Aux entrées de la Réserve naturelle, des panneaux d'information du public sont disposés afin de rappeler l'existence de la Réserve et les règles à respecter à l'aide de pictogrammes réglementaires. En 2020, une réflexion a été menée avec l'équipe de la Maison de la baie afin de remplacer le panneau de la Réserve naturelle située sur le site touristique de la Maison de la baie. Un nouveau panneau reprenant la charte graphique des panneaux déjà installés, verra le jour en début d'année 2021.

Collecte des macrodéchets sur le littoral

La Réserve naturelle participe à la collecte de macrodéchets dans le cadre d'un rapportage national (programme OSPAR) sous coordination du CEDRE. Ainsi, la Réserve dispose de deux sites conventionnés (le Valais et la Grandville) sur lesquels quatre collectes de macrodéchets par an sont organisées (une par saison). Les déchets recueillis sont ensuite identifiés et quantifiés à l'aide d'une grille. Ces données sont intégrées à une base de données (DALI) pour être intégrées au fichier national.



Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel

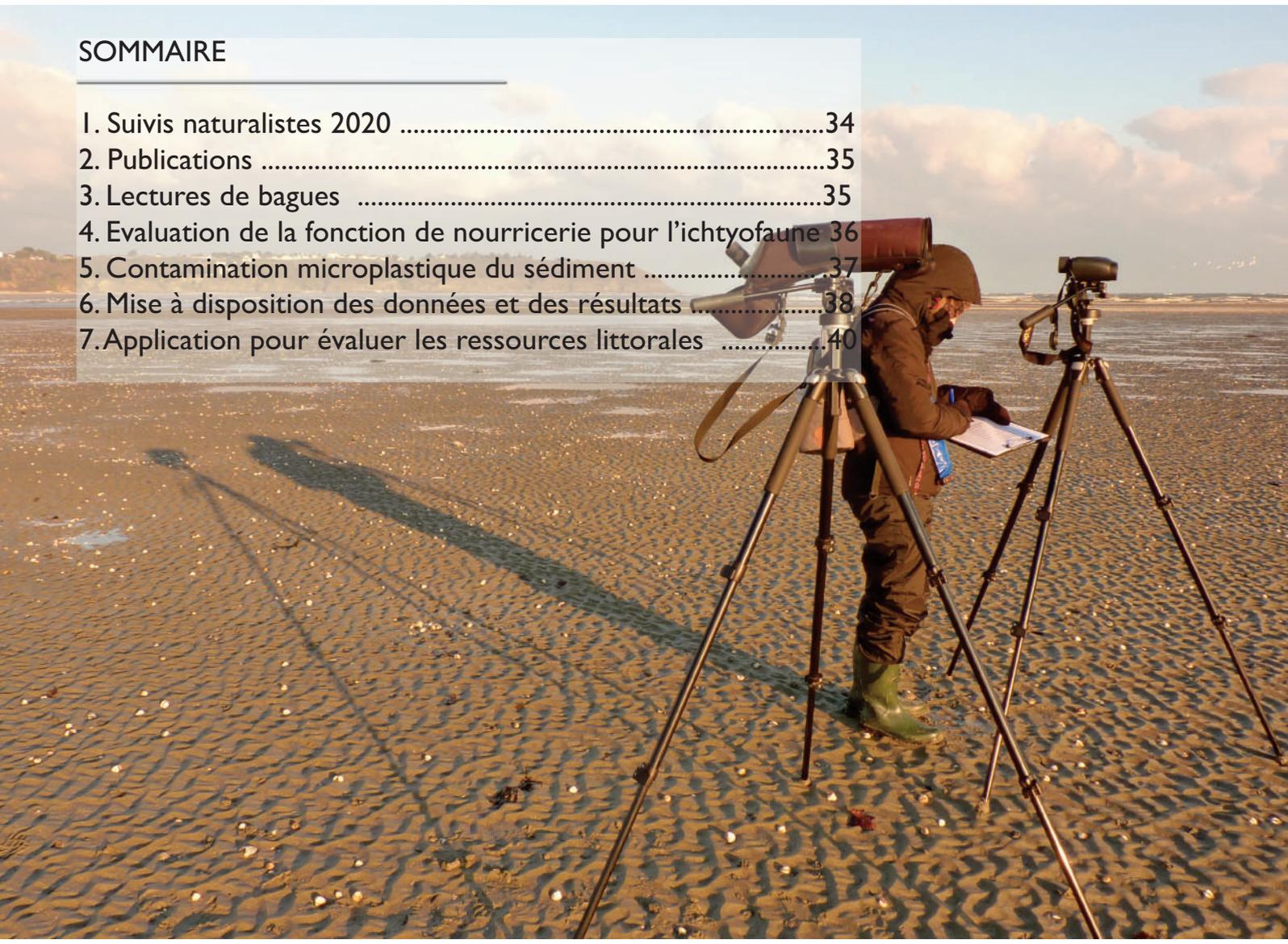
La mise en œuvre d'une politique de protection ne peut se réaliser sans un appui scientifique indispensable à la compréhension des phénomènes physiques, chimiques et biologiques qui conditionnent l'évolution des écosystèmes littoraux. La recherche est un outil indispensable pour une politique à la fois de protection et de gestion du littoral. Le développement des connaissances vis-à-vis de la crise environnementale de perte de biodiversité doit être une priorité, et les Réserves naturelles sont des sites privilégiés pour mettre en place des programmes d'études, de suivis et de recherche.

L'une des trois grandes missions de la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc est d'assurer et d'organiser le suivi scientifique des milieux et des espèces de son territoire. Pour y répondre, la Réserve mène tout au long de l'année des programmes scientifiques en autonomie ou en collaboration avec son réseau de partenaires scientifiques ainsi qu'avec des étudiants en thèse ou stagiaires.

Ces missions scientifiques amènent aussi à une ouverture internationale par le partage de connaissances et de données.

SOMMAIRE

1. Suivis naturalistes 2020	34
2. Publications	35
3. Lectures de bagues	35
4. Evaluation de la fonction de nourricerie pour l'ichtyofaune	36
5. Contamination microplastique du sédiment	37
6. Mise à disposition des données et des résultats	38
7. Application pour évaluer les ressources littorales	40



Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel



Référence
plan de gestion

voir tableau

Suivis naturalistes 2020

compartiment	intitulé	périodicité	ref PG
avifaune	Comptage de l'avifaune	2 fois par mois	CS.19
	Comptage laridés	1 fois par an	CS.19
	Comptage Wetlands International	1 fois par an	CS.19
	Suivi temporel des oiseaux commun (STOC)	2 fois par an	CS.27
	Recherche d'individus bagués		CS.19
	Suivre la fréquentation du fond de baie par les oiseaux pélagiques.		CS.25
	Suivi de la reproduction du Tadorne de Belon	1 fois par an	CS.26
	Evaluation des ratios de juvéniles (bernaches, B.sanderling)	2 fois par an	CS.19
mammifère	Suivi des échouages de mammifères marins		CS.50
	Suivi de la Loutre (secteur de Pont-Roland)	2 fois par an	CS.33
poisson	Suivi du rôle de nurserie des prés salés pour les poissons dans le cadre de l'Observatoire du patrimoine naturel littoral	1 fois tous les 2 ans	CS.30
flore	Suivi d'espèces remarquables des dunes de Bon-Abri :		
	<i>Ophrys apifera</i>	1 fois par an	CS.35
	<i>Crambe maritima</i>	1 fois par an	CS.35
	<i>Anacamptis pyramidalis</i>	1 fois par an	CS.35
	<i>Pyrola rotundifolia</i>	1 fois par an	CS.35
	<i>Eryngium maritimum</i>	1 fois par an	CS.35
	Suivi de la dynamique végétale des prés-salés	1 fois tous les 5 ans	CS.29
benthos	Evaluation du gisement de coques	1 fois par an	CS.04
	Suivi de la dynamique des mollusques bivalves	1 fois par an	CS.01
	Suivi des peuplements benthiques intertidaux en lien avec la dynamique morpho-sédimentaires.	1 fois tous les 10 ans	CS.03
	Suivi des peuplement de cirripèdes dans le cadre des changements climatiques	3 fois par an	CS.43
	Surveillance des Habitats benthiques dans le cadre de l'Observatoire du patrimoine naturel littoral	1 fois par an	CS.02
	Suivi de la colonisation de la répartition des huîtres creuses	1 fois par an	CS.09
amphibien	Suivi de la dynamique de la Grenouille agile	1 fois par an	CS.35
sédimentologie	Suivi de la dynamique des bancs, cordons sableux et filières	1 fois par an	CS.16
paysage	Observatoire photographique des paysages	1 fois par an	CS.45
activités humaines	Suivi de l'activité de pêche récréative et professionnelle	tous les 5 ans	CS.07

“Les Réserves naturelles sont indéniablement des sites privilégiés pour la mise en place de suivis à long terme qui concerneront à la fois la dynamique des milieux et de la biodiversité, ainsi que l'évaluation de la gestion conservatoire(...) Ces suivis à long terme, envisagés dans le cadre de réseaux thématiques de Réserves ou dans le cadre de programmes nationaux, requièrent l'adoption de protocoles standardisés et opérationnels, permettant d'effectuer des analyses diachroniques au sein d'une Réserve, ainsi que des comparaisons inter-sites. Ils peuvent en outre fournir des informations sur l'impact des changements globaux sur la biodiversité.

Les suivis ont parfois aussi pour objectif d'évaluer l'impact des opérations de gestion. Le gestionnaire doit s'efforcer de développer des partenariats en vue de développer de tels suivis qui peuvent porter à la fois sur les espèces à forte valeur patrimoniale, mais également sur des espèces plus fréquentes.” (F. Bioret, 2003, Le courrier de l'environnement).



Articles scientifique :

Sturbois A., De Cáceres M., Sánchez-Pinillos M., Schaal G., Gauthier O., Mao P.L., Ponsoero A., et Desroy N., 2021. Extending community trajectory analysis: New metrics and representation. *Ecological Modelling*. 440, 109400. doi:10.1016/j.ecolmodel.2020.109400.

Rapports :

Cormy G., 2020. Contamination microplastique du sédiment en Baie de Saint-Brieuc. Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc. 32 p.

Cormy G., Ponsoero A., Sturbois A., et Dabouineau L., 2020. Evaluation spatiale de la densité de gisement de coques de la baie de Saint-Brieuc, année 2020. Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc. 32 p.

Cozic A., 2020. Evaluation de la fonction de nourricerie du fond de Baie de Saint-Brieuc pour l'Ichtyofaune. master Science de la mer et du Littoral. Université Bretagne occidentale. 58 p.

Jamet C., Ponsoero A., et Sola G., 2020. Observatoire photographique de l'évolution des paysages de la réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc. Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc. 92 p.

Loncle P., 2020. Les hétéroptères de la dune de Bon-Abri. Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc. 51 p.

Ponsoero A., Cormy G., Sturbois A., Jamet C., et Dabouineau L., 2020. Evaluation spatiale des mollusques bivalves (*Scrobicularia plana*, *Limecola balthica*, *Macomangulus tenuis*, *Fabulina fabula*, *Cerastoderma edule*, *Donax vittatus*) de la baie de Saint-Brieuc. sixième édition. Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc. 52 p.

La Réserve naturelle a accueilli 11 stagiaires :

3 en découverte d'entreprises (3ème)

2 en 1ère GMNF

1 en 1ère STAV

1 en terminal GMNF

2 en BTS GPN

2 en licence 3



Référence plan de gestion

CS.58 Participer à des colloques, séminaires, conférences.

PR.01 Favoriser le développement de programmes d'études et de recherche sur le fond de baie de Saint-Brieuc.

PR.02 Participer à des programmes d'études et de recherche sur le fonctionnement des écosystèmes côtiers et estuariens.

Lectures de bagues

A noter dans les suivis, une augmentation de l'effort de pression d'observation pour la lecture de bagues avec l'aide d'un stagiaire et la rédaction d'une note sur l'intérêt de cette action pour les gestionnaires d'un espace naturel. Les cartes interactives des observations sont mise en ligne sur le site de la Réserve naturelle

<http://www.reservebaiedesaintbrieuc.com/RSerena/LectureBagues.html>

Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel



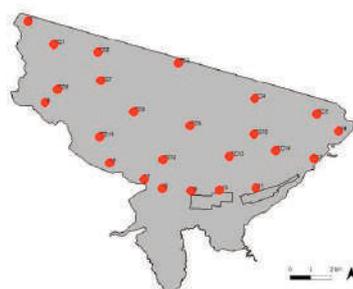
Référence plan de gestion

CS.32 Développer les connaissances sur l'importance du fond de baie pour l'ichtyofaune.



Evaluation de la fonction de nourricerie pour l'ichtyofaune

Le programme ResTroph Baie de Saint-Brieuc vise à étudier l'évolution et le fonctionnement trophique de la baie de Saint-Brieuc. Le calendrier prévisionnel suit son cours. Un travail méthodologique a été conduit afin d'étudier les trajectoires écologiques des habitats depuis 1987. Les analyses sur l'évolution des peuplements benthiques intertidaux et subtidaux sont en passe d'être achevées et les analyses trophiques ont été réalisées en laboratoire afin de disposer du jeu de données dès début 2021.



Les zones côtières tempérées comme les fonds de baies et les estuaires sont réputés pour être des systèmes relativement productifs. Ils abritent plusieurs milieux essentiels tels que des habitats d'alimentation communément appelés zones de nourricerie, ou des sites de reproduction pour plusieurs espèces de poissons. Si le rôle de nourricerie des prés salés en baie de Saint-Brieuc est bien identifié, il y a cependant très peu d'informations sur le rôle potentiel de nourricerie des autres habitats présents en baie. Un travail sur la fonction de nourricerie pour l'ichtyofaune a été également réalisé dans le cadre du stage de Master 2 d'Amélie Cozic.

Bien que très attendus aux échelles locales et régionales, les résultats du programme ne pourront pas être diffusés avant la réalisation d'une enquête concernant la connaissance et la représentation des acteurs sur les habitats, leurs évolutions et leur fonctionnement. Cette enquête aura lieu début 2021. Le but est d'identifier des leviers de gestion en lien avec les éventuels besoins d'amélioration de la connaissance au sein du processus de gouvernance de cette zone côtière.

Cozic A., 2020. Evaluation de la fonction de nourricerie du fond de Baie de Saint-Brieuc pour l'ichtyofaune. master Science de la mer et du Littoral. Université Bretagne occidentale. 58 p.



Contamination micro- plastique du sédiment

Les microplastiques sont de petites particules de plastiques inférieures à 5 mm, pouvant se présenter sous différentes formes (fibres, fragments, sphères ...). Aujourd'hui, ils sont présents partout, que ce soit à la surface des océans, à plus de 5000 m de profondeur, dans les eaux polaires ou tropicales. Ils sont même présents dans toutes la chaîne alimentaire allant du vers marin aux baleines bleues. Cependant, l'accumulation de MP dans un organisme peut entraîner des effets néfastes potentiellement mortels.

La concentration moyenne en MP dans notre zone d'étude est de 284 ± 162 MP/kg de sédiment sec. Cela s'inscrit avec d'autres plages dans les concentrations un peu plus élevées en Europe. La répartition des MP est très variable au sein et entre les stations. Sur une même station, il peut y avoir des différences de plusieurs centaines de MP trouvés à quelques dizaines de mètres de distance. Cela souligne le caractère hétérogène de la répartition des MP dans le sédiment. Les deux anses ne montrent pas la même répartition par rapport au gradient côtes/mer. Sur l'anse d'Yffiniac, plus de MP sont trouvés en infralittoral alors que c'est en supralittoral pour l'autre anse.

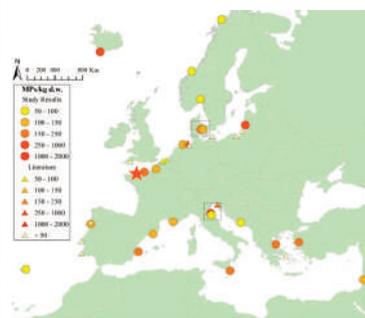
La quasi-totalité (99%) des MP trouvés sur le site d'étude sont des fibres. La couleur de ces fibres sont dominés par « bleu/noir », suivi de « transparent » puis de « rouge ». Cette dominance des fibres et de la couleur bleue est retrouvée dans beaucoup d'autres études. Cette faible diversité retrouvée dans les formes et couleurs peut suggérer que les sources de ces MP ne sont pas nombreuses. Les MP peuvent provenir de sources locales, ou alors être transportés sur de longues distances via les courants marins.

Cette étude permet d'avoir un premier aperçu de la pollution microplastique du sédiment en fond de Baie de Saint-Brieuc, et permet d'ouvrir la voie à d'autres études. Ces travaux seront nécessaires pour évaluer le risque de cette pollution et pouvoir intégrer une réflexion sur la gestion du site. Ces réflexions pourraient aboutir par exemple à une réduction d'émission de MP dans le cadre d'une contamination locale.

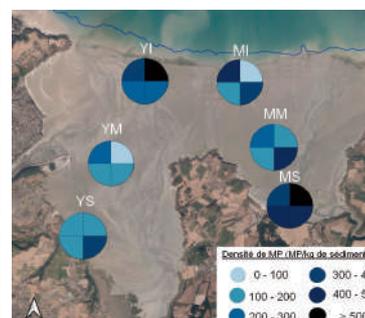


Référence plan de gestion

IP.04 Mettre en place un protocole pour suivre les microplastiques dans la baie (indicateur DCSSM microplastiques).



Concentration en MP sur différentes plages en Europe. (Modifié d'après Lots et al., 2017)



Concentration en MP trouvée à chaque station. Les répliquats sont représentés par les quartiers.

Cormy G., 2020. Contamination microplastique du sédiment en Baie de Saint-Brieuc. Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc. 32 p.

Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel

Référence plan de gestion
 CC.01 Développer la diffusion des données ornithologiques (RSerena).

Mise à disposition des données et des résultats

Une plateforme regroupe toutes les données brutes ou de synthèses et les résultats des programmes de suivis.

Dashboard of the RSerena application. It features a top navigation bar with the title 'RSerena - Observatoire de la Baie de Saint-Brieuc'. Below the navigation, there are several key performance indicators (KPIs) in colored boxes: 56191 (nombre d'observations), 74675 (nombre de photos téléchargées), 3110 (nombre de sites), 27/10/2020 (nombre d'observations en cours), and v4.3.2 (version de l'application). The main content area includes a sidebar with navigation options like 'Accueil', 'Observatoire', 'Programmes de suivis', and 'Autres outils et outils'. The central part of the dashboard displays a list of observation records with columns for date, location, species, and count. A table titled 'Observatoire de la Baie de Saint-Brieuc' is visible, showing data for various species and dates.

La connaissance est un bien commun qui se partage... surtout lorsqu'il s'agit de biodiversité. Aujourd'hui, la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc dispose de plus de 50000 observations de faune et de flore, 120000 mesures biométriques....

Statut	Devers	Evénement	Extinction	État stable	Total	Faune	Crustacés	Invertébrés
56191 nombre d'observations	0	0	0	0	0	0	0	0
36104 nombre d'observations sur la RN	0	40	0	0	40	0	0	0
3109 nombre de sites	128	1	0	0	129	0	0	0
2008 nombre de sites sur la RN	0	0	0	0	0	0	0	0

- L'inventaire du patrimoine naturel

2608 espèces ont été inventoriées en baie de Saint-Brieuc (dont 1934 sur la réserve naturelle). Mais combien de plantes, de annélides, de crustacés et dans quel habitats ...? Quelles sont ses espèces ?

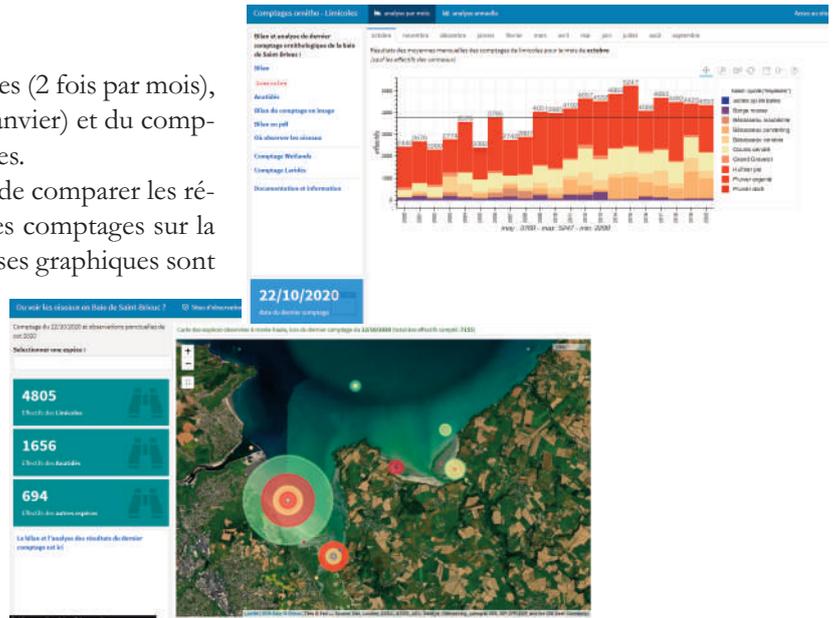
Detailed view of the natural heritage inventory in the RSerena application. The page is titled 'Observatoire de la Baie de Saint-Brieuc' and 'Inventaire du patrimoine naturel'. It features a sidebar with navigation options like 'Accueil', 'Observatoire', 'Programmes de suivis', and 'Autres outils et outils'. The main content area displays a list of observation records with columns for date, location, species, and count. A table titled 'Observatoire de la Baie de Saint-Brieuc' is visible, showing data for various species and dates. The table includes columns for 'Statut', 'Devers', 'Evénement', 'Extinction', 'État stable', 'Total', 'Faune', 'Crustacés', and 'Invertébrés'. The data rows show various species and their corresponding counts across different categories.



- Suivis de l'avifaune

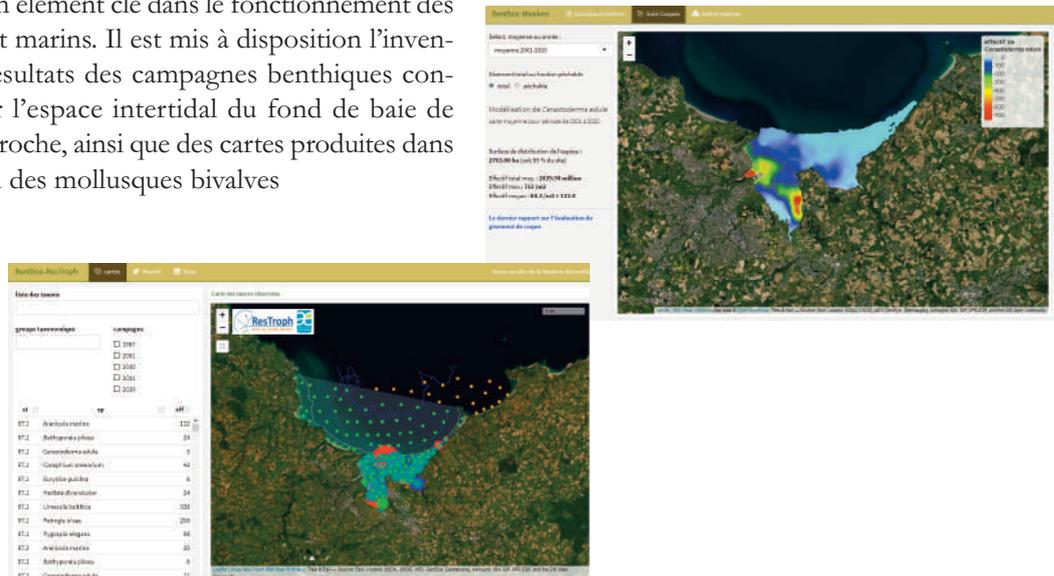
Les résultats des comptages ornithologiques (2 fois par mois), du comptage "wetlands international" (à la mi-janvier) et du comptage "laridés" (à la mi-décembre) sont disponibles.

Outre les résultats chiffrés, il est possible de comparer les résultats avec les précédents comptages ou avec les comptages sur la même période les années précédentes. Des analyses graphiques sont également disponibles pour les principales espèces de limicoles et d'anatidés.

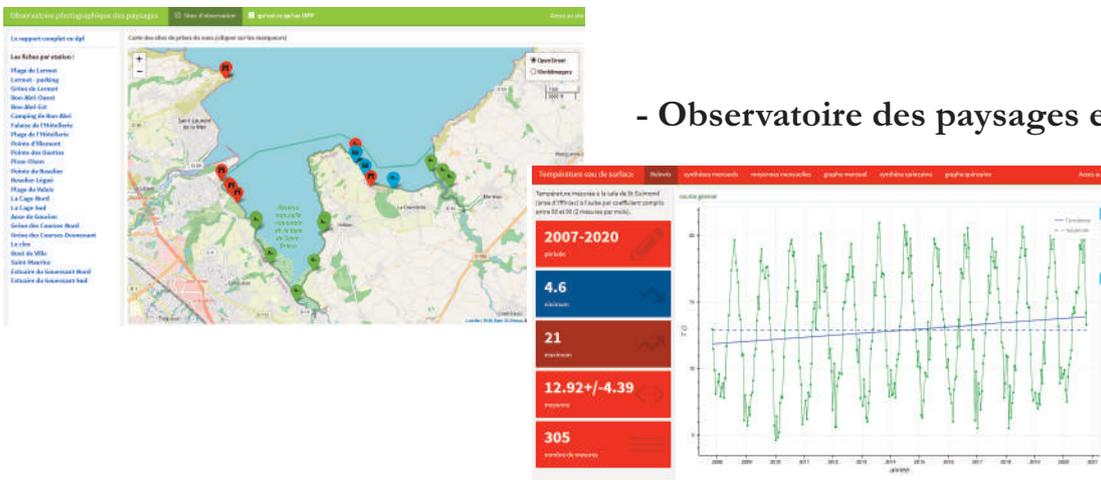


- connaissance des peuplements benthiques

Le benthos est un élément clé dans le fonctionnement des écosystèmes littoraux et marins. Il est mis à disposition l'inventaire du benthos, les résultats des campagnes benthiques conduites depuis 1987 sur l'espace intertidal du fond de baie de Saint-Brieuc et sutidal proche, ainsi que des cartes produites dans le cadre du suivi annuel des mollusques bivalves



- Observatoire des paysages et autres suivis



<http://www.reservebaiedesaintbrieuc.com/RSerena/accueil.html>

Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel



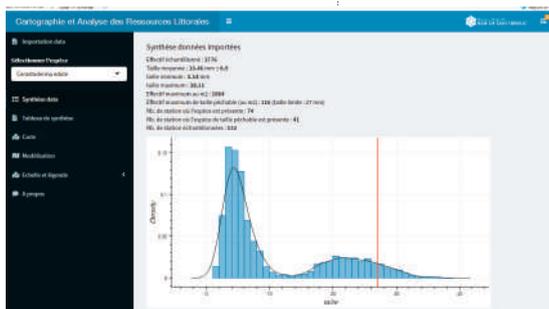
Référence plan de gestion

CS.07 Participer au programme national sur la pêche à pied (réseau Littorea).

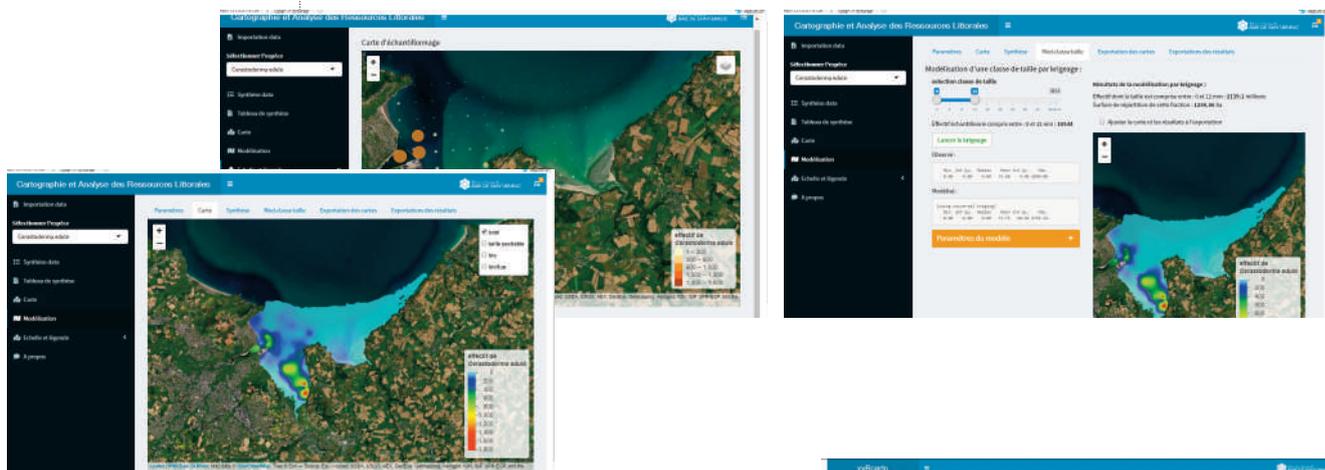
PI.01 Développer la collaboration avec le Comité départemental des pêches et la délégation départementale Mer et Littoral pour une gestion durable du gisement.

Une application pour évaluer les ressources littorales

CARL (Cartographie et Analyse des Ressources Littorales) est une application *shiny* développée par la Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc, afin de faciliter la cartographie et la modélisation des populations d'espèces benthiques des estrans meubles. A destination des opérateurs du réseau national "littorea"⁽¹⁾, cette application est également utilisée par les comités départementaux des pêches maritimes et des élevages marins...



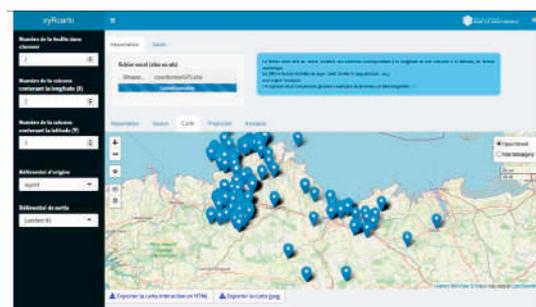
<https://rnbaiestbrieuc.shinyapps.io/carl/>



(1) Initié en 2008 à partir de premières initiatives locales et à l'origine du projet LIFE « Pêche à pied de loisir » (2013-2017), ce réseau est animé par IODDE-CPIE Marennes-Oléron et VivArmor Nature avec le soutien de l'Agence Française pour la Biodiversité et de la Fondation de France.



Autre application qui a été développée : **xyRcarto** est un petit outil de conversion des coordonnées géographiques et de visualisation.



<https://rnbaiestbrieuc.shinyapps.io/xyRcarto/>

Sensibilisation du public, éducation à l'environnement

Il est largement admis qu'un des rôles des Réserves naturelles est de faire découvrir le patrimoine naturel, de sensibiliser et d'éduquer le public en faveur de la conservation de la nature à travers des actions de sensibilisation.

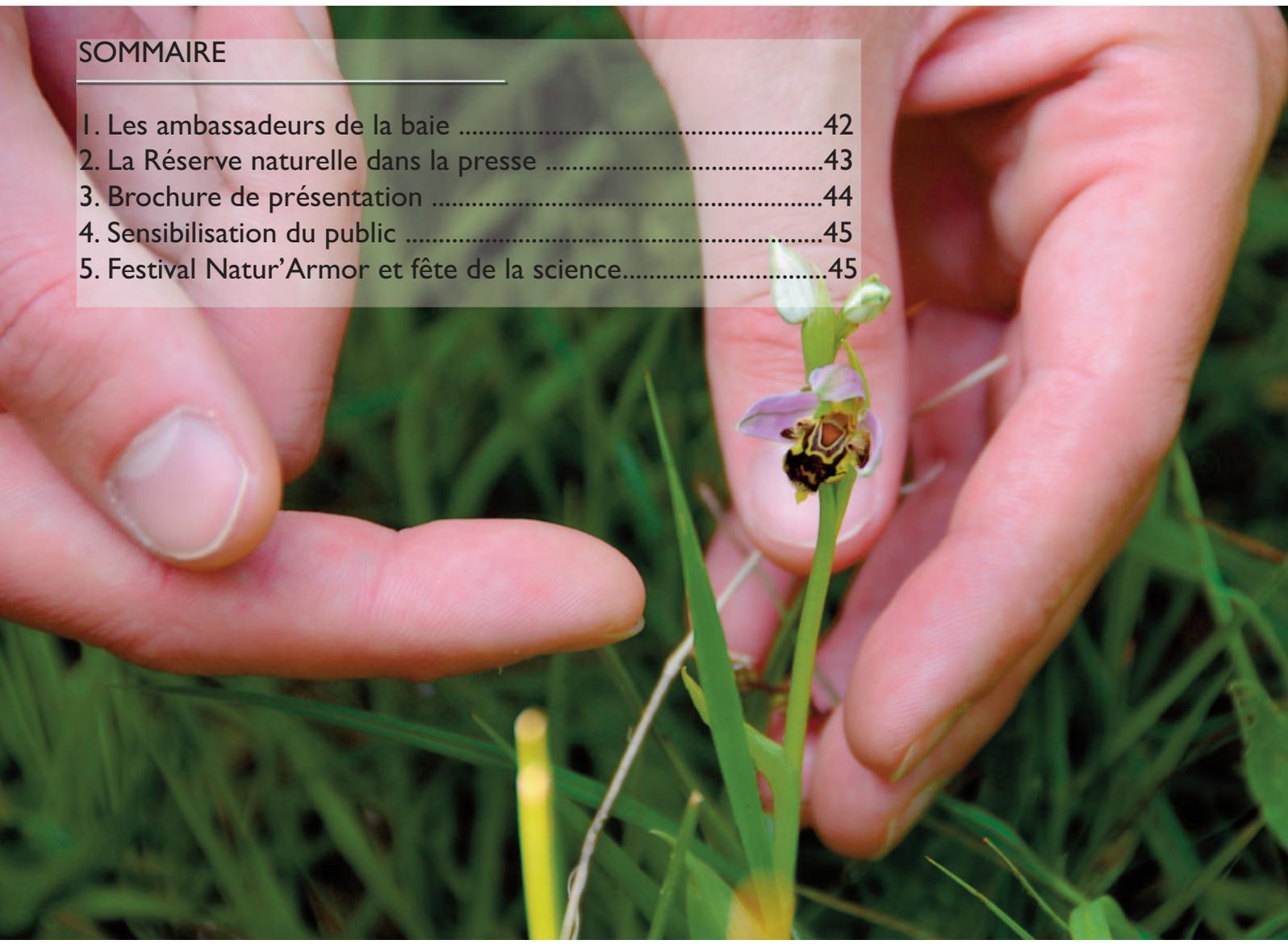
Outre la conservation du patrimoine, qui a justifié sa création, la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc située en périphérie d'une agglomération de plus de 100 000 habitants, est un espace privilégié pour la sensibilisation et la pédagogie à l'environnement. La protection des milieux naturels nécessite une sensibilisation et une information des différents publics (scolaires, riverains, touristes...). La connaissance du patrimoine naturel par le plus grand nombre est une des conditions

de sa sauvegarde et de l'acceptation d'un espace protégé comme une Réserve naturelle dans le contexte socio-économique local.

Les Réserves naturelles contribuent à construire, auprès des différents publics, une conscience globale de l'environnement, de l'éco-citoyenneté et à terme doivent faire évoluer notre perception et notre rapport à la nature. Cette approche nécessite non seulement l'accueil du public sur le site, et aussi de participer des manifestations, festivals, cafés de la science, conférences....

SOMMAIRE

1. Les ambassadeurs de la baie	42
2. La Réserve naturelle dans la presse	43
3. Brochure de présentation	44
4. Sensibilisation du public	45
5. Festival Natur'Armor et fête de la science.....	45



Sensibilisation du public, éducation à l'environnement

Sensibilisation

 **Référence**
plan de gestion
AD.7 Administration générale et financière

Les ambassadeurs de la baie

L'initiative revient à l'association Vivarmor Nature, co-gestionnaire de la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc. Face à l'augmentation des infractions relevées dans la Réserve naturelle et le constat que les usagers du site connaissent peu ou pas la Réserve naturelle, l'association a décidé de mobiliser une partie de ses adhérents à devenir "Ambassadeur de la Baie" une partie de l'été.



A l'issue de l'appel à bénévoles, près d'une vingtaine de personnes se sont montrées intéressées par la démarche. 3 sessions de formations ont été réalisées (une matinée en salle pour la partie théorique puis l'après-midi sur le terrain à se former à aller au contact des usagers).



Il s'agit avant tout d'informer et de sensibiliser les usagers de la Réserve à la protection du site, aux éléments naturels exceptionnels qui a valu la création de la Réserve et au rappel de la réglementation. Pour cela, les Ambassadeurs de la Baie ont dû s'approprier le territoire de la Réserve, les enjeux de protection et sa réglementation.

Session de formation des ambassadeurs en salle et sur le terrain

Sur le terrain, par binôme, les Ambassadeurs sont allés au contact des usagers. Deux grands messages ont été portés : "Vous êtes dans une réserve naturelle avec une richesse naturelle exceptionnelle" et "le site est dévolu à protection de l'environnement, une réglementation s'y applique".



Le bilan estival :

- 18 ambassadeurs mobilisés
- 44 tournées effectuées
- 9 sites prospectés
- 1 057 personnes sensibilisées
 - 813 personnes rencontrées sur le terrain lors des tournées programmées
 - 244 personnes sensibilisés lors de la fête de la mer et des littoraux les 17, 18 et 19 juillet
- 346 groupes de personnes sensibilisées
- 92% des groupes ont réservé un bon accueil aux ambassadeurs
- 23% des groupes sensibilisés étaient en infraction
- 86% des infractions concernaient les chiens non tenus en laisse ou présents dans les dunes de Bon-abri
- 88% des personnes en infraction ont adopté les bons gestes à l'issue de l'échange

Sensibilisation du public, éducation à l'environnement



Le kit ambassadeur :

Avant chaque tournée sur le terrain, les ambassadeurs récupéraient leur "kit" à la réserve. Le kit était constitué d'un sac à dos dans lequel un classeur stockait une fiche terrain, de nombreux dépliants sur la Réserve naturelle, sur les oiseaux présents en baie, sur les nettoyages de plage, réglette de pêche à pied,... mais aussi la carte du secteur et les lieux avec la réglementation concernant les chiens. Aussi, chaque ambassadeur disposait d'une paire de jumelles et d'une tenue identifiable (T-shirt et casquette).

A NOTER L'INITIATIVE !

la collaboration avec l'association des grimpeurs briochins qui a donné à l'association Vivarmor nature leur lot de corde destiné à être mis à la poubelle. Ces cordes ont été réutilisées pour en faire des laisses distribuées gratuitement aux personnes n'ayant pas de laisse pour leur chien dans la réserve naturelle.

Dans la presse...

Des ambassadeurs sensibilisent à la biodiversité

Sur les plages de la Réserve naturelle de la baie, des bénévoles vont à la rencontre des usagers. L'association VivArmor Nature a formé une équipe qui tournera tout l'été sur les différents sites.

Reportage

Il est 9 h à la Maison de la baie d'Hillion quand les trois nouveaux ambassadeurs arrivent pour leur formation accélérée. Autour de la table, Ninon et Emma Biocham, étudiantes en biologie, et Gilles Allano, retraité, l'un des premiers militants en faveur de la création de la réserve naturelle.

Dans la petite salle de réunion, le silence règne et la concentration est de mise. Il faut dire que la formation est dense : réglementation, espèces présentes sur les différents sites de l'ambassadeur, organisation des tournées... Les bénévoles attentifs prennent des notes.

« Mobiliser des forces vives »

C'est la première fois que ce dispositif est mis en place. « L'idée est de mobiliser des forces vives pour aller rencontrer les usagers et leur expliquer pourquoi le site est protégé », explique Cédric Jamet, garde technicien de la réserve naturelle. La mise en place du dispositif est partie d'un constat : il y a de plus en plus d'infractions sur les sites de la réserve naturelle, notamment « la présence de chiens non-tenus en laisse », dispo-



Après une formation théorique, les ambassadeurs de la baie ont suivi une formation pratique de sensibilisation sur la plage de Bon-Abri, à Hillion. (Photo: Claire Fives)

sonnes présentes sur la plage. Gilles prévus tout fait. Pour Cédric Jamet, « c'est gagné ».

La Réserve naturelle dans les medias

Ce sont 38 articles de presse et 7 autres médias (revue, radio,...) qui ont parlé ou évoqué la Réserve naturelle (comptages ornithologiques, séneçon du cap, police en Réserve, ambassadeurs ...).

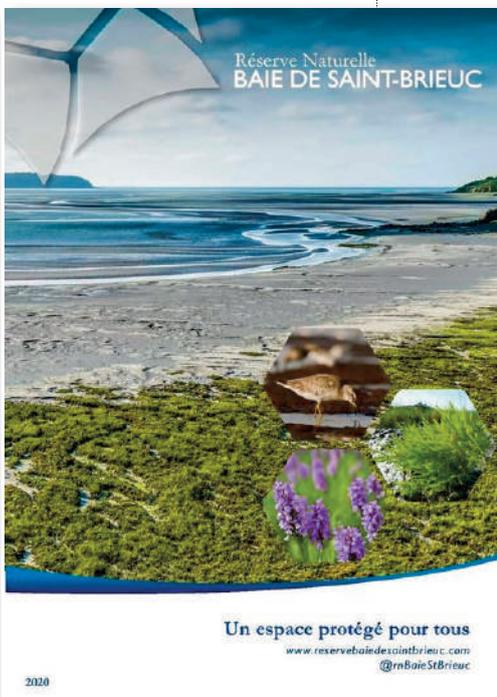
Sensibilisation du public, éducation à l'environnement



Référence
plan de gestion

CC.08 Editer et ré-éditer les documents de présentation et brochures d'aide à la découverte.

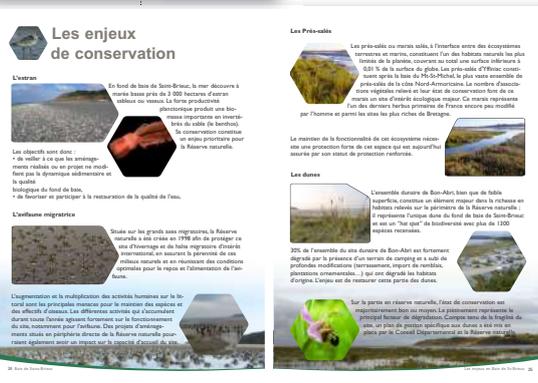
Brochure de présentation



L'humanité est confrontée aujourd'hui à deux crises majeures : le changement climatique et la perte de la biodiversité. La création d'aires protégées avec des mesures de protections fortes comme les Réserves Naturelles, est apparue comme un de nos outils les plus importants et les plus efficaces pour sauvegarder la biodiversité.

Mais pourquoi il y t'il une Réserve naturelle en Baie de Saint-Brieuc ? quels sont nos missions, quels les enjeux ? Afin de vous présenter les richesses biologiques présentes en baie de Saint-Brieuc, une brochure de présentation de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc.

Suite au élections municipales du mois de juin, elle a été diffusé à tous les maires et maires-djoints des 5 communes de la Réserve naturelle. Elle est également téléchargeable sur le site de la Réserve naturelle.



Sensibilisation du public

Tout au long de l'année, la Réserve naturelle est sollicitée pour intervenir aussi bien dans des formations scolaires, quelque soit le niveau d'études qu'auprès des plus jeunes et centres de loisirs. Dans la mesure du possible, l'équipe intervient afin de présenter la Réserve naturelle au travers des séances en salle, des sorties sur le terrain et des jeux. Cette année 2020 a bien sûr été particulière en raison du contexte sanitaire et s'est traduit par de nombreuses annulations d'animations et d'accueils de groupes au printemps. Pour autant, ce sont environ 675 personnes qui ont été sensibilisés à l'environnement et notamment sur les missions de la Réserve naturelle.

Cette année, la Réserve a été contactée par la maison d'arrêt de St-Brieuc pour participer à la fête de la nature, label qu'a bénéficié la maison d'arrêt suite à une candidature auprès du ministère. Ainsi, la Réserve s'est déplacée le 8 octobre à la rencontre de quelques prisonniers afin de leur parler de la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc. Au travers les actions de nettoyage de plages, de nombreuses personnes, associations et écoles ont aussi pu être sensibilisés aux richesses naturelles de la baie mais aussi à sa fragilité.

Date	Lieu	Type public	Provenance	Nombre enfants/ado	Nombre adultes	Objet
28-janv	Langueux	lycéens/étudiants	St Ilan		35	Présentation RN et métiers
31-janv	Lamballe	Scolaires	Festival Natur Armor	110	10	
07-févr	Langueux	2 nd e générale	St Ilan	16	1	Présentation RN / observation oiseaux
12-févr	Hillion		UBO Brest		15	Présentation RN / observation oiseaux
07-mars	Hillion	club grimpeurs briochins	St Brieuc	5	35	Présentation RN / nettoyage de plage
2 et 6 juin	Hillion	geoca			20	ornithologie
14-sept	Hillion	BPJEPS pêche	Caulnes		14	présentation RN, poissons/obs oiseaux
15-sept	Hillion	1 ^{ère} générale	Ville davy Quessoy	8	1	Présentation RN et dunes de Bon abri
15-sept	Langueux	1 ^{ère}	St Ilan	10	1	Présentation RN
16-sept	Hillion	5 ^{ème}	Moncontour	50	4	Présentation RN et dunes de Bon abri/nettoyage plage (28 kg)
24-sept	Hillion	CAP paysage	CFA Merdrignac	22	4	Présentation RN / nettoyage de plage
30-sept	Hillion	5 ^{ème}	Moncontour	50	4	Présentation RN et dunes de Bon abri/nettoyage plage
08-oct	centre pénitentier	délinquants			6	Présentation RN
13-oct	Hillion	1 ^{ère} TSAV	St Exupéry de VITRE	15	2	Présentation RN
10 et 11 oct	Ploufragan	fête de la science			200	stand RN
18-nov	Langueux	Licence2	UCO		15	ornithologie
19-nov	Langueux	Licence2	UCO		15	ornithologie
23-nov	Hillion	2 nd e générale	Ville davy Quessoy	24	2	Présentation RN / observation oiseaux



Référence plan de gestion

PA.05 Multiplier les animations sur le territoire de la réserve naturelle.

Festival Natur'Armor

Fête de la Science

La Réserve naturelle a participé au Festival Natur'Armor à Lamballe du 31 janvier au 2 février. A cette occasion, le public a pu mieux découvrir les différentes activités que mène la Réserve naturelle. Lors du festival Natur'Armor le public a pu jouer au "Trival Poursuit de la Réserve", appris à reconnaître les oiseaux....

Les samedi 10 et dimanche 11 octobre, la Réserve naturelle a participé à la fête de la science à Ploufragan, dans un format réduit. L'animation du vendredi auprès des scolaires a été annulée. Tout au long du week-end, matin et après-midi, les visiteurs ont pu venir découvrir les différents stands par groupe de 70 personnes sur 1h30, soit 210 visiteurs par jour. Sur le stand de la Réserve naturelle, les visiteurs ont pu découvrir les richesses naturelles de la baie, les différentes études menées et se familiariser avec quelques oiseaux avec le jeu des becs d'oiseaux en bois.



Référence plan de gestion

PA.07 Participer des manifestations (fête de la science, festival Nature Armor...).





Réserve Naturelle BAIE DE SAINT-BRIEUC

site de l'étoile

22120 Hillion

02.96.32.31.40

alain.ponsero@espaces-naturels

anthony.strurbois@espaces-naturels.fr

cedric.jamet@espaces-naturels.fr

<http://www.reservebaiedesaintbrieuc.com>

Référence :

Ponsero A., Jamet C., Sturbois A., Cormy G., 2020, *Rapport d'activités de la Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc 2020*, Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc, 46p.



**SAINT
BRIEUC
ARMOR**
AGGLOMÉRATION

Saint-Brieuc Armor Agglomération

5 rue du 71ème RI

22000 St-Brieuc

Téléphone : 02 96 77 20 00

Site : saintbrieuc-agglo.fr

Email : accueil@sbaa.fr



VivArmor Nature

Espace d'Entreprises Keraia

18 rue du Sabot - Bat. C

22400 Ploufragan

Téléphone : 02 96 33 10 57

Site : vivarmor.fr

Email : vivarmor@orange.fr